

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU VI.

(MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.)

(Voir page 27, le tableau VI
annexé au projet de loi.)

(240)

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.
DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU VI
(MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR).

TABLEAU DE DÉVELOPPEMENT
PRÉSENTANT LA COMPARAISON DES PROPOSITIONS DE DÉPENSE POUR
L'EXERCICE 1883 AVEC LES PRÉVISIONS DE L'EXERCICE 1884.



BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
<i>Personnel.</i>		
1	»	Traitement du Ministre
	a.	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine des administrations du Ministère de l'Intérieur 358,214 »
2	b.	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'administration des ponts et chaussées et des mines 553,780 »
	c.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale 8,000 »
<i>Matériel.</i>		
	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses; frais de rédaction du catalogue de la bibliothèque centrale 61,040 »
3	b.	— Administration des ponts et chaussées et des mines. 59,000 »
	c.	Frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur</i> 5,960 »
	d.	Matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conventions internationales 2,000 »
<i>Frais de déplacement.</i>		
	a.	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires 4,300 »
4	b.	— Administration des ponts et chaussées et des mines. 27,700 »
<i>Honoraires des avocats.</i>		
5	»	Honoraires des avocats du Département.
TOTAL DU CHAPITRE I^{er}. fr.		
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
6	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement
7	»	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux
8	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 »	»	21,000 »	21,000 »	»	»	
721,994 »	»	721,994 »	710,094 »	11,900 »	»	
100,000 »	6,000 »	106,000 »	106,000 »	»	»	
32,000 »	»	32,000 »	32,000 »	»	»	
30,000 »	»	30,000 »	30,000 »	»	»	
904,994 »	6,000 »	910,994 »	899,094 »	11,900 »	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				11,900 »	»	
12,800 »	»	12,800 »	12,800 »	»	»	
35,000 »	»	35,000 »	35,000 »	»	»	
15,175 »	»	15,175 »	15,175 »	»	»	
62,975 »	»	62,975 »	62,975 »	»	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

NUMÉRO des articles.	LITTE RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
9	a.	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique et indemnité du secrétaire et du bibliothécaire fr. 5,000 »
	b.	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales. — Vérification des registres de population. — Frais de déplacement 12,000 »
	c.	Indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale. Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales 17,000 »
	d.	Recensement général de la population en 1880 40,000 »
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.		
10	»	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces
		Traitements des employés, gens de service et gens de peine :
11	a.	Province d'Anvers 102,098 »
	b.	— de Brabant 154,983 »
	c.	— de la Flandre occidentale 128,769 »
	d.	— de la Flandre orientale 132,790 »
	e.	— de Hainaut 126,925 »
	f.	— de Liège 115,905 »
	g.	— de Limbourg 81,685 »
	h.	— de Luxembourg 75,757 »
	i.	— de Namur 105,024 »
		Frais de bureau, d'impression et de reliure; entretien du mobilier, éclairage et chauffage des administrations provinciales; dépenses diverses et dépenses imprévues :
12	a.	Province d'Anvers 27,000 »
	b.	— de Brabant 27,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale 27,000 »
	d.	— de la Flandre orientale 27,000 »
	e.	— de Hainaut 27,000 »
	f.	— de Liège 31,500 »
	g.	— de Limbourg 20,700 »
	h.	— de Luxembourg 20,700 »
	i.	— de Namur 24,000 »
A REPORTER. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1883.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
34,000 »	40,000 »	74,000 »	32,000 »	42,000 »	»	
34,000 »	40,000 »	74,000 »	32,000 »	42,000 »	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				42,000 »		
438,800 »	»	438,800 »	438,800 »	»	»	
999,916 »	3,500 »	1,003,416 »	1,003,416 »	»	»	
231,900 »	»	231,900 »	231,900 »	»	»	
1,670,616 »	3,500 »	1,674,116 »	1,674,116 »	»	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement. — Traitements des employés :
13	a.	Traitements des commissaires (5 de 1 ^{re} classe, à 7,500 francs; 12 de 2 ^e classe, à 6,500 francs, et 18 de 3 ^e classe, à 5,500 francs) 216,500 »
	b.	Frais de bureau (1 ^{re} classe 2,400 francs; 2 ^e classe 1,200 francs et 3 ^e classe 1,000 francs) 44,400 »
	c.	Traitements des employés 190,500 »
	d.	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1884 12,000 »
14	a.	Frais de route et de tournées 45,900 »
	b.	Missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume 6,100 »
15	»	Revision des listes électorales; exécution des numéros 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales.
16	»	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif)
17	»	Frais d'écritures et d'impressions relatives aux avances de fonds à faire aux provinces et aux communes pour la construction et l'ameublement de maisons d'école
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
		CHAPITRE V.
		MILICE.
18	»	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, aux Gouverneurs et membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. — Vacations des médecins et chirurgiens.
19	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 5 juin 1870, modifiée par celle du 18 septembre 1873. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Frais de recours en cassation. — Rédaction, mise en ordre et publication du recueil des décisions et arrêts en matière de milice; achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Traductions; dépenses diverses.
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
		CHAPITRE VI.
		GARDE CIVIQUE.
20	»	Inspection générale, indemnités spéciales, dépenses d'impression et fournitures de bureau; mise en ordre et publication des décisions et arrêts en matière de garde civique.
21	»	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement; magasin central; indemnités et salaires; frais d'impression des états de signalement; impression et calligraphie des brevets d'officiers; acquisition de théories; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration; frais divers)
22	»	Personnel du magasin central.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,670,616 »	5,500 »	1,674,116 »	1,674,116 »	»	»	
463,400 »	»	463,400 »	463,400 »	»	»	
50,000 »	»	50,000 »	45,000 »	5,000 »	»	
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
6,000 »	59,000 »	65,000 »	6,000 »	59,000 »	»	
5,500 »	»	5,500 »	5,500 »	»	»	
2,205,516 »	62,500 »	2,265,816 »	2,201,816 »	64,000 »	»	
AUGMENTATION . . . fr.				64,000 »		
104,000 »	»	104,000 »	104,000 »	»	»	
30,000 »	»	30,000 »	30,000 »	»	»	
134,000 »	»	134,000 »	134,000 »	»	»	
				»		
51,000 »	»	51,000 »	24,000 »	7,000 »	»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
4,500 »	»	4,500 »	4,500 »	»	»	
50,500 »	»	50,500 »	43,500 »	7,000 »	»	
AUGMENTATION . . . fr.				7,000 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
FÊTES NATIONALES.		
23	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination
	a.	Tir national : prix en argent, objets d'orfèvrerie, armes, etc. fr. 25,000 »
24	b.	Subsides pour la construction de tir et l'encouragement d'exercices de tir à la cible dans les villes ou communes rurales : prix en argent, armes, épinglettes, etc. 20,000 »
	c.	Personnel du tir et dépenses diverses 24,200 »
TOTAL DU CHAPITRE VII fr.		
CHAPITRE VIII.		
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
25	»	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes; frais de distribution, etc.
TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.		
CHAPITRE IX.		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
26	»	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves des légionnaires qui n'ont pas été pensionnées.
<p>La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi, sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée : 1^o à desservir de nouvelles pensions; 2^o à augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et celle des blessés non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs; 3^o à augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, au chiffre maximum de 400 francs.</p>		
27	»	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles
TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
40,000 »	»	40,000 »	40,000 »	»	»	
69,200 »	»	69,200 »	79,200 »	»	10,000 »	
109,200 »	»	109,200 »	149,200 »	»	10,000 »	
DIMINUTION. . . . fr.				10,000		
20,000 »	»	20,000 »	15,000 »	5,000 »	»	
20,000 »	»	20,000 »	15,000 »	5,000 »	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				5,000 »		
»	200,000 »	200,000 »	200,000 »	»	»	
»	50,000 »	50,000 »	50,000 »	»	»	
»	250,000 »	250,000 »	250,000 »	»	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
AGRICULTURE.		
28	"	Indemnités pour bestiaux abattus (a)
29	"	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses
30	"	Amélioration des races d'animaux domestiques; subsides aux provinces.
	a.	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture fr. 18,300 »
	b.	Traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture 10,200 »
31	c.	Subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles. 166,000 »
	d.	Encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du bulletin de l'agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de mission ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; frais des études relatives à la législation rurale; dépenses résultant de l'adhésion de la Belgique à la convention phylloxérique de Berne et pour les mesures à prendre dans le but de repeupler les rivières et les canaux; dépenses diverses 22,200 »
32	"	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité.
33	"	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles
34	"	Personnel du service des défrichements en Campine
35	"	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers.
36	"	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité
	a.	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses. fr. 51,800 »
37	b.	Jury vétérinaire 6,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
270,000	»	270,000	270,000	»	»	a) Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 28 aux articles 29 et 31, ² pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.
162,000	»	162,000	132,000	50,000	»	
101,500	»	101,500	101,500	»	»	
196,700	20,000	216,700	296,700	»	80,000	
115,600	»	115,600	108,400	7,200	»	
102,200	»	102,200	109,400	»	7,200	
»	20,800	20,800	20,800	»	»	
»	20,000	20,000	20,000	»	»	
105,525	»	105,525	105,525	»	»	
51,800	6,000	57,800	57,800	»	»	
1,105,125	66,800	1,171,925	1,221,925	57,200	87,200	
DIMINUTION. . . . fr.				50,000		

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XI.		
VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
38	a.	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables. fr. 2,114,450 »
	b.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique. 150,000 »
	c.	Inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers 35,530 »
TOTAL DU CHAPITRE XI fr.		
CHAPITRE XII.		
INDUSTRIE.		
39	»	Traitement et frais de route de l'inspecteur pour les affaires d'industrie
40	a.	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Dépenses diverses. 50,000 »
	b.	Bourses d'études aux élèves 5,000 »
41	a.	Enseignement professionnel. — Écoles industrielles, matériel, inspection; missions; dépenses diverses 268,900 »
	b.	Enseignement professionnel. — Ateliers d'apprentissage. 50,000 »
42	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions, frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses 20,230 »
	b.	Traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels. 1,200 »
43	»	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes
44	a.	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> 6,000 »
	b.	Traitement du rédacteur du <i>Recueil</i> 2,000 »
45	»	Marques de fabrique et de commerce. Frais de publication du recueil des marques. Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 10 avril 1879
<i>Musée de l'industrie.</i>		
46	»	Traitement du personnel
47	a.	Laboratoire du Musée fr. 7,000 »
	b.	Publication du <i>Bulletin</i> 6,000 »
	c.	Bibliothèque technique et artistique 7,000 »
	d.	Entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses 4,300 »
TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,300,000	»	2,300,000	2,185,550	114,450	»	
2,300,000	»	2,300,000	2,185,550	114,450	»	
AUGMENTATION . . . fr.				114,450 »		
9,500	»	9,500	9,500	»	»	
55,000	»	55,000	55,000	»	»	
288,900	50,000	338,900	318,900	»	»	
21,450	»	21,450	31,450	»	10,000	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
27,500	»	27,500	27,500	»	»	
24,500	»	24,500	24,500	»	»	
465,450	50,000	515,450	503,450	»	10,000	
DIMINUTION. . . . fr.				10,000		

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XIII.		
POIDS ET MESURES.		
48	"	Traitements des vérificateurs
49	"	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs
50	"	Matériel. Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures
TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.		
CHAPITRE XIV.		
LETTRES ET SCIENCES.		
	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples. 46,000 "
	b.	Subsides aux veuves et orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis Soliau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés 4,500 "
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques. 12,000 "
51	d.	Prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851. (a) 5,000 "
	e.	Souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages littéraires ou scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses 59,500 "
	f.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical) 50,000 "
	g.	Publication de documents rapportés de pays étrangers. 4,000 "
	h.	Continuation de la publication des actes des anciens États généraux 4,500 "
	i.	Publication d'une bibliographie nationale 15,200 "
	j.	Publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise 4,000 "
	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours. Examen et jugement des concours de la fondation De Keyn. 69,075 "
	b.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays 15,000 "
52	c.	Publication des Chroniques belges inédites; rédaction et publication de la Table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique 20,000 "
	d.	Publication d'une biographie nationale 8,000 "
	e.	Publication de la correspondance du cardinal de Granvelle. 6,000 "
	f.	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000 ^e . } c) 76,000 "
	g.	Location d'une maison pour l'installation du service de la carte géologique; traitement d'un agent auxiliaire à la section stratigraphique 5,200 "
A REPORTER. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
79,750	»	79,750	79,750	»	»	
56,000	»	56,000	53,000	3,000	»	
12,000	»	12,000	15,200	»	1,200	
127,750	»	127,750	123,950	3,000	1,200	
AUGMENTATION. . . . fr.				1,800 »		
151,000	b) 31,700	182,700	182,700	»	»	a) Concours de littérature néerlandaise. b) Cette somme comprend les crédits qui figurent sous les litt. g, h, i, j, et 6,000 francs du litt. a.
69,073	d) 143,050	212,123	199,273	12,850	»	c) Cette somme représente la septième annuité à accorder pour l'exécution de la nouvelle carte. Un rapport sur les travaux, opérations et dépenses de ce service en 1884, sera présenté à la fin de l'exercice. d) Cette somme comprend les crédits qui figurent sous les litt. b, c, d, e, f et g.
220,073	174,750	394,823	381,973	12,850	»	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
220,075 »	174,750 »	394,823 »	381,975 »	12,850 »	»	
8,850 »	»	8,850 »	8,850 »	»	»	
58,600 »	»	58,600 »	58,600 »	»	»	
26,900 »	»	26,900 »	26,900 »	»	»	
88,500 »	»	88,500 »	87,100 »	1,200 »	»	
85,050 »	»	85,050 »	85,050 »	»	»	
71,800 »	»	71,800 »	71,800 »	»	»	
50,650 »	57,000 »	87,650 »	87,650 »	»	»	
88,400 »	»	88,400 »	88,400 »	»	»	
64,700 »	»	64,700 »	62,400 »	2,500 »	»	
4,700 »	5,500 »	8,200 »	8,200 »	»	»	
59,450 »	»	59,450 »	56,250 »	5,200 »	»	
14,200 »	8,000 »	22,200 »	22,200 »	»	»	
»	5,500 »	5,500 »	5,500 »	»	»	
821,675 »	246,750 »	1,068,423 »	1,048,875 »	19,550 »	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				19,550 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XV.		
BEAUX-ARTS.		
<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture, à la gravure, etc.</i>		
66	a.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art. fr. a) 160,000 »
	b.	Encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés. a) 100,000 »
	c.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides, souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique. 20,000 »
	d.	Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragements pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu. 15,000 »
	e.	Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge. 60,000 »
	f.	Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés 9,000 »
	g.	Frais relatifs aux grands concours; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses . 21,250 »
	h.	Cinquième annuité de la part de l'État dans les frais d'acquisition des gravures, dessins et photographies nécessaires pour compléter l'œuvre de Rubens. 1,500 »
67	»	Expositions générales des beaux-arts. — Part de l'État dans l'acquisition pour les musées locaux d'œuvres d'art envoyées aux expositions d)
68	»	Palais des beaux-arts. — Traitement du gardien; chauffage, éclairage et entretien des locaux .
<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
69	»	Académie royale des beaux-arts d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le Musée ancien
	a.	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisition de modèles, médailles et livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin. fr. 250,000 »
70	b.	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études 10,000 »
	c.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats. 20,000 »
	d.	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses 20,000 »
A REPORTER.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
280,250	b) 106,500	386,750	399,250	»	12,500	a) Voir tableau annexe n° 1.
60,000	»	60,000	60,000	»	»	b) Cette somme comprend 60,000 francs du littéra a et crédit du littéra h.
8,850	»	8,850	8,850	»	»	d) Exposition générale à Bruxelles en 1885.
73,183	10,000	83,183	83,183	»	»	
280,000	»	280,000	270,000	10,000	»	
704,283	116,500	820,783	825,283	10,000	12,500	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
704,285	116,500	820,785	823,285	10,000	12,500	
40,300	»	40,300	40,300	»	»	
59,060	65,594	124,654	93,060	31,594	»	
21,000	»	21,000	20,600	a) 400	»	a) Augmentation réglementaire.
46,800	5,000	51,800	51,800	»	»	
50,000	25,000	b) 75,000	75,000	»	»	b) Voir tableau annexe n° 2.
76,000	40,000	116,000	116,000	»	»	
33,650	»	33,650	33,650	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
7,500	»	7,500	7,500	»	»	
151,660	»	151,660	151,660	»	»	
74,008	»	74,008	74,008	»	»	
1,270,263	232,094	1,522,357	1,492,865	41,994	12,500	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,270,263	252,094	1,522,357	1,492,863	41,994	12,500	
51,626	»	51,626	51,626	»	»	
161,000	11,000	172,000	172,000	»	»	a) Y compris une somme de 11,000 francs, montant du crédit destiné à la publication d'une collection des œuvres des anciens mu- siciens belges.
1,482,889	263,094	1,745,985	1,716,489	41,994	12,500	
AUGMENTATION. . . . fr.				29,494		
200,000	»	200,000	200,000	»	»	
33,500	»	33,500	33,500	»	»	
233,500	»	233,500	233,500	»	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

NUMÉRO des articles	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XVII.		
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.		
PREMIÈRE SECTION.		
PONTS ET CHAUSSÉES.		
	<i>a.</i>	Entretien ordinaire des routes, ainsi que du Parc public de Laeken, entretien de nouvelles sections en 1884 fr.
86	<i>b</i>	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure — Payements de terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement; travaux d'amélioration et reconstruction d'ouvrages d'art, etc.
	<i>c.</i>	Construction et rectification de routes; allocation de subsides
87	<i>d</i>	Plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de celles comprises dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. . . fr.
DEUXIÈME SECTION.		
BATIMENTS CIVILS.		
88	<i>a</i>	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; achats de meubles; loyers; établissement et entretien de squares. — Acquisition d'immeubles, d'objets nécessaires pour les cérémonies et fêtes publiques, etc fr.
89	<i>b</i>	Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter à divers bâtiments civils; établissement de paratonnerres; acquisition d'appareils extincteurs d'incendie.
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1883.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,944,772	»	4,500,000	4,598,228	»	98,228	
600,000	»					
1,000,000	»					
41,000	»	41,000	41,772	»	»	
4,541,000	»	4,541,000	4,639,228	»	98,228	
600,000	»	600,000	600,000	»	»	
»	500,000	300,000	310,000	»	10,000	
600,000	300,000	900,000	910,000	»	10,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BAGS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.		
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation.</i>		
BASSIN DE LA MEUSE.		
a.		Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg
b.		Rivière et canal de l'Ourthe
c.		Gileppe
d.		Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé
e.		— de Maestricht à Bois-le-Duc
f.		— de jonction de la Meuse à l'Escaut
g.		— d'embranchement vers le camp de Beverloo
h.		— — vers Hasselt
i.		— — vers Turnhout
j.		— de Turnhout à Anvers, par S ^t -Job in 't Goor
k.		Sambre canalisée
l.		Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements
BASSIN DE L'ESCAUT.		
m.		Escaut dans les provinces du Hainaut, de la Flandre orientale et d'Anvers
n.		Canal de Mons à Condé
o.		— de Pommerœul à Antoing
p.		Lys
q.		Canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord
r.		— de Roulers à la Lys
s.		— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand
t.		— d'écoulement des eaux du sud de Bruges
u.		— de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et d'écoulement dit <i>de Langeleed</i>
v.		— de Gand à Terneuzen
w.		— de Selzaete à la mer du Nord
x.		Canaux la Moervaert et la Zuidleede
y.		Durme
z.		Dendre
a'		Rupel
b'		Senne
c'		Dyle et Demer
d'		Petite Nèthe canalisée
e'		Grande Nèthe
BASSIN DE L'YSER.		
f.		Yser
		À REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
302,500	35,000					
66,100	19,500					
1,000	20,000					
63,500	30,000					
60,000	12,000					
102,400	20,000					
8,000	»					
26,000	»					
7,100	»					
13,000	10,000					
143,000	»					
63,000	87,000					
92,550	6,500					
36,500	»					
24,500	22,700					
32,000	20,000					
44,000	70,000	1,998,800	1,958,000	40,800	»	
18,000	»					
63,000	84,000					
7,000	3,000					
14,000	13,000					
21,700	30,000					
43,500	63,000					
3,000	1,600					
2,500	2,000					
2,500	»					
11,500	500					
12,530	»					
30,000	500					
21,000	33,500					
12,000	»					
16,000	»					
1,393,000	603,800	1,998,800	1,958,000	40,800	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières et des bacs et bateaux de passage.</i>
		BASSIN DE LA MEUSE.
		<i>Meuse.</i>
		PROVINCE DE NAMUR.
	a.	Travaux divers d'amélioration consistant notamment en régularisation des rives; construction de perrés, aqueducs, rampes, etc., pavages
		PROVINCE DE LIÈGE.
91	b.	1° Travaux divers d'amélioration consistant notamment dans la construction de perrés, empièremens et pavages du chemin de halage et des rampes de raccordement; établissement de garde-corps, estacades, etc.
		2° Construction d'une habitation pour le garde-rivière de la section comprise entre Choquier et Ampsin
		PROVINCE DE LIMBOURG.
	c.	1° Travaux d'amélioration à exécuter à frais communs avec les Pays-Bas; amélioration des chemins de halage, hermes et travaux divers d'amélioration
		2° Construction d'un pont de halage sur la vieille Meuse, de Dilsen aux Boejens, en remplacement du bac de passage qui est en très-mauvais état.
		3° Construction d'une échelle autographe à Maeseyck.
		<i>Rivière et canal de l'Ourthe.</i>
92	»	Empièremens et pavages du chemin de halage, exhaussement et consolidation des parties de digues des dériviations sujettes à submersion ou à des infiltrations provoquant des éboulemens.
		<i>Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.</i>
93	»	Prolongement des perrés des gares d'eau et d'évitement
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>
94	»	1° Travaux d'amélioration aux contre-digues et travaux divers d'amélioration.
		2° Agrandissement de la gare d'eau de Neeroeteren.
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.</i>
95	»	1° Travaux divers d'amélioration.
		2° Agrandissement du bassin de Neerpelt.
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,393,000	605,800	1,998,800	1,958,000	40,800	»	
»	50,000					
»	30,000					
»	15,000	158,000	150,000	8,000	»	
»	20,000					
»	33,000					
»	8,000					
»	15,000	15,000	20,000	»	5,000	
»	15,000	15,000	14,000	1,000	»	
»	10,000	13,500	10,000	3,500	»	
»	3,500					
»	6,000	16,000	8,000	8,000	»	
»	10,000					
1,595,000	825,500	2,216,500	2,160,000	61,500	5,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1884

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		Report. . . . fr.
		<i>Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.</i>
96	»	Travaux divers d'amélioration.
		<i>Canal d'embranchement vers Hasselt</i>
97	»	Travaux divers d'amélioration.
		<i>Sambre canalisée.</i>
		PROVINCE DU HAINAUT.
98	a.	Travaux divers d'amélioration.
		PROVINCE DE NAMUR .
	b.	Travaux divers d'amélioration.
		<i>Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.</i>
99	»	Travaux secondaires d'amélioration
		BASSIN DE L'ESCAUT.
		<i>Escaut.</i>
		PROVINCE DU HAINAUT.
	a.	Travaux divers d'amélioration.
		PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.
	b.	Travaux divers d'amélioration
100	c.	Construction d'un mur de soutènement de 75 mètres de longueur sur la rive gauche de l'Escaut, à l'endroit dit : Toquet, à Gand
		<i>Escaut maritime.</i>
	d.	Construction de deux maisons pour le logement de gardes-rivière, le long de l'Escaut maritime, à Wetteren et à Tamise
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>
101	»	Travaux divers d'amélioration.
		A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,593,000	823,300	2,216,300	2,160,000	61,300	5,000	
»	3,000	5,000	3,000	»	»	
»	8,000	8,000	10,000	»	2,000	
»	10,000					
»		15,000	15,000	»	»	
»	5,000					
»	20,000	20,000	20,000	»	»	
»						
»	15,000					
»	2,000					
»	9,000	54,000	19,600	34,400	»	
»	28,000					
»	9,000	9,000	44,000	»	35,000	
1,593,000	952,500	2,525,500	2,271,600	93,700	42,000	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1883.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,393,000	932,300	2,325,300	2,274,600	93,700	42,000	
»	2,500	11,500	43,000	»	51,500	
»	9,000					
»	2,000					
»	7,500					
»	2,000	14,500	4,800	9,700	»	
»	3,000					
»	12,000	12,000	4,500	7,500	»	
»	5,000	3,000	3,000	»	»	
»	2,000					
»		23,000	3,000	19,000	»	
»	20,000					
»	10,000					
»	10,000	30,000	18,900	31,100	»	
»	30,000					
1,393,000	1,045,300	2,438,300	2,348,800	163,000	73,500	

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		<i>Canaux le Moervaert et la Zuidleede.</i>
		» » Travaux divers d'amélioration (<i>pour mémoire</i>)
		<i>Durme.</i>
108		» Construction d'une maison destinée au logement du garde-rivière le long de la Durme, à Waes- munster
		<i>Dendre</i>
109		» Travaux secondaires d'amélioration
		<i>Rupel.</i>
110		» Construction d'une maison à Boom, pour le logement du garde-rivière et travaux secondaires d'amélioration
		<i>Dyle et Demer.</i>
111		» Travaux divers d'amélioration.
		<i>Nèthe inférieure.</i>
112		» Construction d'un bâtiment à Rumpst, pour servir de logement au garde-rivière.
		BASSIN DE L'YSER.
		<i>Yser.</i>
113		» Construction de revêtements en briques sur les talus dégradés de l'Yser, entre Dixmude et Nieuport
		<i>Plantations.</i>
114		» Plantations nouvelles
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>
115		» Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau, entretien et amélioration des bacs et passages d'eau existants et de leurs dépendances
		TOTAUX DE LA TROISIÈME SECTION. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,393,000	1,045,300	2,438,300	2,348,800	163,000	73,500	
»	»	»	750	»	750	
»	14,000	14,000	»	14,000	»	
»	1,000	1,000	1,000	»	»	
»	16,000	16,000	»	16,000	»	
»	5,000	5,000	5,000	»	»	
»	14,000	14,000	»	14,000	»	
»	6,000	6,000	87,000	»	81,000	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
55,000	»	55,000	35,000	»	»	
1,453,000	1,401,300	2,854,300	2,502,550	207,000	155,250	
AUGMENTATION. . . fr.				51,750		

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.		
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>		
416	a.	Port d'Ostende
	b.	Port de Nieuport.
	c.	Port de refuge de Blankenberghe.
	d.	Côtes
	e.	Phares et fanaux.
<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>		
PORT D'OSTENDE.		
417	»	Travaux d'amélioration à effectuer à l'estacade Ouest; élargissement du plancher de la partie voisine du musoir.
PORT DE NIEUPORT.		
418	»	1° Travaux d'agrandissement de la plate-forme du musoir de l'estacade Ouest du port.
		2° Travaux d'amélioration de l'estacade Est du port, consistant dans la construction d'un nouveau plancher et dans l'établissement d'un garde-corps le long du chenal.
PORT DE BLANKENBERGHE.		
Construction d'un hangar à proximité de l'écluse de chasse du port, pour abriter les poutrelles et le matériel de chasse (<i>pour mémoire</i>).		
CÔTES		
419	»	1° Continuation des travaux du pavement des terre-pleins des digues de défense à Ostende et aux abords, à l'ouest de cette ville.
		2° Travaux de défense des dunes entre Ostende et Middelkerke
TOTAUX DE LA QUATRIÈME SECTION. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
451,000	95,500	1,092,500	1,175,000	,	82,500	
45,000	,					
35,000	20,000					
150,000	510,000					
4,000	2,000					
,	75,000	75,000	250,000	,	175,000	
,	10,000	85,000	10,000	75,000	,	
,	75,000					
,	,	,	6,000	,	6,000	
,	75,000	150,000	175,000	,	25,000	
,	75,000					
665,000	737,500	1,402,500	1,616,000	75,000	288,500	
DIMINUTION . . . fr.				213,500		

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CINQUIÈME SECTION.		
FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS. — ROUTES, TRAVAUX HYDRAULIQUES. — CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.		
120	»	Études de projets; frais de levés de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications fr.
		TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. . . fr.
SIXIÈME SECTION.		
PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.		
121	»	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement
122	»	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées; frais divers des jurys d'examen.
125	»	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil
		TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. . . fr.
SEPTIÈME SECTION.		
SERVICE DES BATIMENTS CIVILS.		
124	»	Traitements, frais de déplacement et indemnités des architectes et autres agents; frais d'habillement des gardiens des monuments
125	»	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel et fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage et éclairage des bureaux; menues dépenses, frais d'adjudications
		TOTAL DE LA SEPTIÈME SECTION. . . fr.
Récapitulation du chapitre XVII.		
1 ^o	SECTION. —	Ponts et chaussées
2 ^o	—	Bâtiments civils
3 ^o	—	Service des canaux et rivières, etc.
4 ^o	—	Ports et côtes
5 ^o	—	Frais d'études, d'adjudications, etc.
6 ^o	—	Personnel des ponts et chaussées
7 ^o	—	Service des bâtiments civils.
		TOTAL DU CHAPITRE XVII. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1883.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
45,500	54,500	100,000	100,000	»	»	
45,500	54,500	100,000	100,000	»	»	
929,250	127,525	1,056,775	1,055,875	900	»	
1,124,994	49,256	1,174,250	1,172,850	1,400	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
2,079,244	176,781	2,256,025	2,253,725	2,300	»	
AUGMENTATION. . . fr.				2,300		
89,050	»	89,050	89,050	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
97,050	»	97,050	97,050	»	»	
4,541,000	»	4,541,000	4,659,228	»	98,228	
600,000	300,000	900,000	910,000	»	10,000	
1,455,000	1,101,300	2,554,500	2,502,550	51,750	»	
665,000	757,500	1,402,500	1,616,000	»	213,500	
45,500	54,500	100,000	100,000	»	»	
2,079,244	176,781	2,256,025	2,253,725	2,300	»	
97,050	»	97,050	97,050	»	»	
9,480,794	2,370,081	11,850,875	12,118,553	54,030	521,728	
DIMINUTION. . . fr.				267,678		

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

NUMÉRO des articles.	LITTÈRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XVIII.		
MINES.		
1^{re} SECTION. — Personnel du conseil.		
126	»	Personnel du conseil des mines. — Traitements. — Frais de route
127	»	— — — Matériel
2^{me} SECTION. — Personnel du corps.		
128	»	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines et traitements des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs
129	»	Frais des jurys d'examen, du conseil de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines
150	»	Confection de la carte générale des mines
3^{me} SECTION. — Caisses de prévoyance.		
151	»	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de courage et de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses.
4^{me} SECTION. — Impressions, etc.		
152	»	Impressions, achat de livres, de cartes et d'instruments; traductions; publication de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences
TOTAL DU CHAPITRE XVIII. . . fr.		
CHAPITRE XIX.		
COMMISSIONS.		
1^{re} SECTION. — Commission des procédés nouveaux.		
133	»	Frais de route et de séjour. Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc. . . fr.
2^{me} SECTION. — Commission des Annales des travaux publics.		
134	»	Frais de route et de séjour.
135	»	Publication du Recueil, rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc.
3^{me} SECTION. — Comité du contentieux.		
136	»	Frais de route et de séjour; matériel, etc.
4^{me} SECTION. — Commission consultative des machines à vapeur.		
»	»	Frais de route et de séjour; matériel, etc. (<i>Pour mémoire</i>).
TOTAL DU CHAPITRE XIX. . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
41,570	»	41,570	41,570	»	»	
1,640	»	1,640	1,640	»	»	
331,550	»	331,330	331,550	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
»	20,000	20,000	20,000	»	»	
45,000	»	45,000	45,000	»	»	
7,000	8,000	15,000	15,000	»	»	
436,560	28,000	464,560	464,560	»	»	
1,500	»	1,500	1,500	»	»	
500	»	500	500	»	»	
7,900	»	7,900	7,900	»	»	
1,500	»	1,500	1,500	»	»	
»	»	»	2,000	»	2,000	
11,200	»	11,200	13,200	»	2,000	
DIMINUTION. . . fr.				2,000		

La Commission devant terminer ses travaux dans le courant de 1885, l'allocation de 2,000 francs disparaît du projet de Budget de 1884.

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XX.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
157	a.	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés autres que ceux des ponts et chaussées et des mines fr. 32,316 »
	b.	— de l'administration des ponts et chaussées et des mines 7,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE XX. fr.
CHAPITRE XXI.		
158	a.	Dépenses imprévues non libellées au Budget (services autres que ceux des ponts et chaussées et des mines) fr. 5,900 »
	b.	— de l'administration des ponts et chaussées et des mines 2,250 »
		TOTAL DU CHAPITRE XXI. fr.
CHAPITRE XXII.		
159	»	» Ameublement des bureaux de l'administration provinciale du Hainaut. (<i>Pour mémoire</i>).
	»	» Ameublement des bureaux de l'administration provinciale du Luxembourg. (<i>Pour mémoire</i>)
	»	» Pour la mise en exposition de la flore et de la faune de Bernissart. (<i>Pour mémoire</i>).
	»	» Frais de confection des tables alphabétiques des anciens registres paroissiaux. (<i>Pour mémoire</i>)
	»	» Dépenses de la section belge de l'Exposition internationale, coloniale et d'exportation générale d'Amsterdam, et Exposition de pêche de Londres. (<i>Pour mémoire</i>).
	»	» Frais relatifs au travail de la revision de la pharmacopée officielle
		TOTAL DU CHAPITRE XXII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
»	39,516	39,516	39,516	»	»	
»	39,516	59,516	59,516	»	»	Une somme de 8,000 francs pourra être trans- férée de l'art. 157 à l'article 2 (Personnel).
8,150	»	8,150	8,150	»	»	
8,150	»	8,150	8,150	»	»	
»	»	»	10,000	»	10,000	Ce crédit disparaît du projet de Budget de 1884.
»	»	»	4,457	»	4,457	Idem.
»	»	»	26,500	»	26,500	Idem.
»	»	»	50,000	»	50,000	Idem.
»	»	»	500,000	»	500,000	Voir la note explicative n° 17.
»	1,500	1,500	1,500	»	»	
»	1,500	1,500	592,237	»	590,937	
				590,937		

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale
II.	Pensions et secours.
III.	Statistique générale.
IV.	Frais de l'administration dans les provinces
V.	Milice
VI.	Garde civique.
VII.	Fêtes nationales.
VIII.	Décoration civique et récompenses pécuniaires
IX.	Légion d'honneur et Croix de fer
X.	Agriculture
XI.	Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique
XII.	Industrie
XIII.	Poids et mesures
XIV.	Lettres et sciences
XV.	Beaux-arts
XVI.	Service de santé.
XVII.	Ponts et chaussées
XVIII.	Mines
XIX.	Commissions.
XX.	Traitements de disponibilité.
XXI.	Dépenses imprévues
XXII.	Frais relatifs au travail de la révision de la pharmacopée officielle
	TOTAUX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1884.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1883.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinares et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
904,994 »	6,000 »	910,994 »	899,094 »	11,900 »	»	
62,975 »	»	62,975 »	62,975 »	»	»	
54,000 »	40,000 »	74,000 »	52,000 »	42,000 »	»	
2,205,516 »	62,500 »	2,265,816 »	2,201,816 »	64,000 »	»	
134,000 »	»	134,000 »	134,000 »	»	»	
50,500 »	»	50,500 »	43,500 »	7,000 »	»	
109,200 »	»	109,200 »	119,200 »	»	10,000 »	
20,000 »	»	20,000 »	15,000 »	5,000 »	»	
»	250,000 »	250,000 »	250,000 »	»	»	
1,105,125 »	66,800 »	1,171,925 »	1,221,925 »	»	50,000 »	
2,500,000 »	»	2,500,000 »	2,185,550 »	114,450 »	»	
463,450 »	30,000 »	493,450 »	503,450 »	»	10,000 »	
127,750 »	»	127,750 »	125,950 »	1,800 »	»	
821,675 »	246,750 »	1,068,425 »	1,048,875 »	19,550 »	»	
1,482,889 »	263,094 »	1,745,985 »	1,716,489 »	29,494 »	»	
233,500 »	»	233,500 »	233,500 »	»	»	
9,480,794 »	2,570,081 »	11,850,875 »	12,118,555 »	»	267,678 »	
436,560 »	28,000 »	464,560 »	464,560 »	»	»	
11,200 »	»	11,200 »	15,200 »	»	2,000 »	
»	39,316 »	39,316 »	39,316 »	»	»	
8,150 »	»	8,150 »	8,150 »	»	»	
»	1,500 »	1,500 »	592,237 »	»	590,937 »	
19,990,076 »	3,403,841 »	23,393,917 »	24,029,338 »	295,194 »	950,615 »	
DIMINUTION. fr.				635,421 »		

(286)

BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU VI

(MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR).

NOTE

A L'APPUI DES PRÉVISIONS DE DÉPENSE.

(988)

Les crédits inscrits, pour le Ministère de l'Intérieur, au Budget de 1883, s'élèvent à la somme de fr.	24,029,338 »
Les crédits demandés pour 1884, s'élèvent à	23,393,917 »
	<hr/>
Différence en moins pour 1884. fr.	635,421 »
	<hr/>

Cette différence s'explique ainsi qu'il suit :

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE. — PERSONNEL.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service, gens de peine, etc.*

Crédit demandé pour 1883 fr.	710,094 »
— — 1884	721,994 »
	<hr/>
En plus pour 1884. fr.	11,900 »
	<hr/>

Les cadres du personnel du Ministère de l'Intérieur ne sont pas au complet. Il existe plusieurs vacances auxquelles il importe de pourvoir le plus tôt possible, afin de ne pas entraver la marche régulière des services. En outre, plusieurs fonctionnaires et employés, actuellement en fonctions, se trouveront, en 1884, dans les conditions prévues par les règlements organiques pour obtenir une augmentation de traitement.

C'est en vue de pouvoir réaliser ces améliorations que le Gouvernement demande un accroissement de crédit de 11,900 francs pour l'article 2.

CHAPITRE III.

STATISTIQUE GÉNÉRALE.

ART. 9. — *Jetons de présence des membres de la Commission centrale de statistique, etc.; frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, etc.*

Crédit demandé pour 1883 fr.	52,000 »
— — 1884	74,000 »
	<hr/>
En plus pour 1884. fr.	42,000 »
	<hr/>

Il a été alloué au Département de l'Intérieur, par la loi du 25 mai 1880, un crédit spécial de 900,000 francs, destiné à payer les frais du recensement général de la population, de l'agriculture et de l'industrie.

A la date du 31 décembre 1883, la dépense sur ce crédit s'élèvera à 860,000 francs ; il restera donc disponible une somme de 40,000 francs qui, d'après les nouvelles règles adoptées pour la comptabilité du Budget, devra être annulée, bien que des engagements auront été pris à due concurrence et auxquels il y aura lieu de faire face en 1884. C'est en vue de couvrir ces dépenses qu'on propose d'inscrire au Budget de 1884, en charges extraordinaires, une somme de 40,000 francs.

En outre, il a été décidé qu'à l'avenir la Commission centrale de statistique publierait, par la voie de son *Bulletin*, un compte rendu complet du mouvement annuel de la population et de l'état civil.

Cette innovation entraînera la publication de nouveaux volumes du bulletin et, par suite, un accroissement de dépense pour frais d'impression.

Tel est l'objet pour lequel on demande une augmentation de 2,000 francs en charges ordinaires.

CHAPITRE IV.

FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.

ART. 14. — *Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume.*

Crédit demandé pour 1883	fr.	45,000	»
— — 1884		50,000	»
		5,000	»
	En plus pour 1884.	fr.	5,000

Depuis quelques années, les déplacements auxquels sont astreints les agents des administrations dans les provinces, pour affaires de service, ont été beaucoup plus nombreux. C'est la conséquence du développement que prennent les services publics.

Il en résulte que les indemnités accordées à titre de frais de route et de séjour, pour couvrir les dépenses de toute nature auxquelles donnent lieu ces déplacements, ont augmenté dans de notables proportions.

L'augmentation de crédit de 5,000 francs est demandée pour faire face à ce surcroît de dépense, et mettre ainsi l'allocation de l'article 14 en rapport avec les charges à y imputer.

ART. 16. — *Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif).*

Crédit demandé pour 1883	fr.	6,000	»
— — 1884		65,000	»
		59,000	»
	En plus pour 1884.	fr.	59,000

En 1884, il devra être procédé au renouvellement partiel de la Chambre des Représentants.

Or, on sait que pour les élections législatives, chaque membre ou secrétaire d'un bureau reçoit un jeton de présence de 20 francs par séance; cette dépense est supportée par le Trésor.

De ce chef, il y a lieu de prévoir une dépense totale de 59,000 francs, que l'on propose de porter en charges extraordinaires et temporaires.

CHAPITRE VI.

GARDE CIVIQUE.

ART. 20. — *Inspection générale; indemnités spéciales; dépenses d'impression et de fournitures de bureau; mise en ordre et publication des décisions et arrêts en matière de garde civique.*

Crédit demandé pour 1883	fr.	24,000	»
— — — — — 1884		31,000	»
		<hr/>	
En plus pour 1884.	fr.	7,000	»
		<hr/>	

L'accroissement de la population des villes d'Anvers et de Liège nécessite, pour la prochaine période quinquennale 1883-1888, le fractionnement des légions de la garde civique de ces villes, sous l'autorité d'un commandant supérieur. Les officiers de ce grade auront droit, comme leurs collègues de Bruxelles et de Gand, à une indemnité pour frais de bureau.

Tel est le but de l'augmentation proposée.

ART. 24. — *Tir national; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, etc. Subsidés pour la construction de tirs à la cible dans les villes ou communes rurales; prix en argent, armes, épinglettes, etc. Personnel du tir et dépenses diverses.*

Crédit demandé pour 1883	fr.	79,200	»
— — — — — 1884		69,200	»
		<hr/>	
En moins pour 1884.	fr.	10,000	»
		<hr/>	

Le crédit de 10,000 francs porté en charges extraordinaires au Budget de 1883, pour couvrir les frais des concours extraordinaires organisés en 1883 à l'occasion du 25^e anniversaire de l'institution du Tir national, devient sans objet pour l'année 1884; il disparaît par conséquent du Budget de cet exercice.

CHAPITRE VIII.

DÉCORATIONS CIVIQUES ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.

ART. 25. — *Décorations civiques ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc.*

Crédit demandé pour 1883	fr.	15,000	»
— 1884		20,000	»
		<hr/>	
En plus pour 1884.	fr.	5,000	»
		<hr/>	

L'insuffisance du crédit de 15,000 francs voté depuis 1870 remonte à plusieurs années déjà. Le Gouvernement, croyant se trouver en présence d'une situation exceptionnelle et temporaire, avait cru pouvoir y faire face en reportant certaines liquidations d'un exercice sur le suivant; mais il reconnaît aujourd'hui l'impossibilité de rétablir l'équilibre. Il s'agit donc de régulariser un état de choses que devait amener inévitablement le surcroît de dépenses à imputer sur l'article en question. Il est à observer que les dernières années ont été marquées par de grandes calamités (inondations, épidémies, etc.). Les dévouements ont été nombreux, les récompenses ont augmenté en proportion.

L'article 25 supporte, outre les frais d'achat des décorations, les frais de collation, les indemnités de route et de séjour aux sauveteurs nécessaires, et celles que l'on accorde aux citoyens pauvres qui, en se dévouant, ont subi des pertes matérielles ou contracté des maladies. Au surplus, le même article doit encore couvrir les dépenses occasionnées par l'octroi de la décoration civique pour services rendus dans les fonctions provinciales, communales, électives ou gratuites.

CHAPITRE X.

AGRICULTURE.

ART. 29. — *Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses.*

Crédit demandé pour 1883	fr.	152,000	»
— 1884		162,000	»
		<hr/>	
En plus pour 1884.	fr.	50,000	»
		<hr/>	

Une somme de 50,000 francs est demandée pour subvenir aux dépenses à

résulter de l'exécution de la loi sur la police sanitaire des animaux domestiques, du 30 décembre 1882 (*Moniteur* du 13 janvier 1883).

En conformité de cette loi, le Gouvernement est autorisé à prescrire des mesures pour prévenir et combattre l'invasion des maladies contagieuses, tant dans l'intérieur du pays que sur nos frontières.

Le Département de l'Intérieur, aidé du comité consultatif pour les affaires relatives aux épizooties et à la police sanitaire des animaux domestiques, s'occupe de l'étude et de la préparation des règlements qui doivent réorganiser entièrement cet important service.

Les mesures à prendre sont nombreuses; ce qui existait jusqu'à présent est insuffisant pour combattre efficacement les maladies contagieuses.

Il y a une surveillance plus active à organiser.

D'un autre côté, il faudra prendre aux frontières des dispositions nouvelles pour empêcher autant que possible l'introduction des animaux malades.

Notre commerce de bétail avec l'étranger, et notamment avec l'Angleterre et la Hollande, était suspendu depuis plusieurs années, parce que les Gouvernements de ces pays estimaient que la Belgique n'avait pas une législation suffisante pour assurer le bon état sanitaire des animaux que nous leur envoyions.

Il importe de faire droit à ces justes réclamations.

Mais il résultera naturellement de l'exécution de la loi nouvelle, des dépenses auxquelles il faut pourvoir. On ne peut encore en estimer exactement le chiffre, mais on suppose qu'une somme de 30,000 francs au moins sera nécessaire.

ART. 31. — Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture, etc.; mesures à prendre dans le but de repeupler les rivières et les canaux; dépenses diverses.

Crédit demandé pour 1883	fr.	296,700	»
— — 1884		216,700	»
		80,000	»
En moins pour 1884.	fr.	80,000	»

Il avait été porté un crédit de 100,000 francs en charges extraordinaires et temporaires à l'art. 31 du Budget de 1883.

Ce crédit semble pouvoir être réduit sans inconvénient pour l'exercice 1884 à 20,000 francs, somme jugée suffisante pour couvrir les dépenses que doivent entraîner les mesures à prendre pour le repeuplement des rivières et des cours d'eau et pour l'extension à donner aux stations expérimentales.

ART. 32. — Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité.

Crédit demandé pour 1883	fr.	108,400	»
— — 1884		115,600	»
		7,200	»
En plus pour 1884.	fr.	7,200	»

Des cours pour l'enseignement de branches spéciales ont dû être créés aux écoles d'horticulture de Vilvorde et de Gand. La nécessité de ces cours était depuis longtemps démontrée, et l'expérience qui en a été faite, à titre provisoire, a confirmé cette nécessité.

L'augmentation de 7,200 francs demandée pour 1884 est destinée à rétribuer les professeurs chargés de donner les cours dont il s'agit; elle est d'ailleurs compensée par une économie de même somme à réaliser sur l'art. 53 ci-après. C'est, en d'autres termes, un transfert.

ART. 53. — *Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles.*

Crédit demandé pour 1883	fr.	109,400	»
— — 1884		102,200	»
		7,200	»
En moins pour 1884.	fr.	7,200	»

Cette diminution n'est qu'apparente. Il s'agit du transfert dont il est parlé ci-dessus, à propos de l'art. 52.

CHAPITRE XI.

VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.

ART. 58. — *Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables, ainsi que pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique; inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires-voyers.*

Crédit demandé pour 1883	fr.	2,185,550	»
— — 1884		2,500,000	»
		114,450	»
En plus pour 1884.	fr.	114,450	»

Jusqu'à présent les encouragements accordés sur les fonds du Trésor public pour l'amélioration de la voirie vicinale étaient de deux sortes : les subsides dits *ordinaires* et les subsides dits *extraordinaires*.

Les premiers, représentant la part ordinaire d'intervention de l'État dans les dépenses de la voirie, étaient imputés sur le crédit annuel de 2,185,550 fr., inscrit à l'art. 57, chapitre XI du Budget de 1883.

Les seconds, destinés à favoriser d'une manière exceptionnelle les travaux de raccordement aux grandes voies de communication, étaient prélevés sur des crédits spéciaux et extraordinaires mis à la disposition du Département des Travaux publics, et aussi, dans ces derniers temps, du Département de

l'Intérieur (loi du 24 mai 1882, § 54). Ils venaient s'ajouter aux subsides ordinaires pour former une subvention totale, correspondant habituellement à la moitié de la dépense, l'autre moitié étant supportée par la province et par les communes intéressées.

Cette distinction pouvait se justifier lorsque l'Administration des Ponts et chaussées, chargée de faire la répartition des subsides *extraordinaires*, appartenait au Département des Travaux publics; mais aujourd'hui elle n'aurait plus de raison d'être.

Pour satisfaire aux exigences d'une bonne comptabilité, en même temps que pour assurer la répartition aussi équitable que possible des sacrifices consentis par l'État dans l'intérêt du développement de la petite voirie, il importe que toutes les ressources affectées à cet objet soient réunies en un seul fonds et dans les mains d'une seule administration. Désormais, lorsqu'il aura été reconnu qu'une communication vicinale à créer ou à améliorer présente, au point de vue des intérêts généraux, une importance exceptionnelle, et que, à raison de cette situation particulière, les travaux devront être exécutés dans des conditions spéciales, imposant un notable surcroît de dépenses qu'il serait injuste de laisser à la seule charge des communes, le subside de l'État sera porté à un chiffre plus élevé que la quotité ordinaire, et on en fera l'imputation en entier sur le crédit général ordinaire de la voirie. L'État n'accordera plus deux subsides pour le même travail; sa part d'intervention fera l'objet d'une seule allocation.

C'est pour permettre l'application de ce système nouveau que l'on propose d'augmenter le crédit et de le porter à la somme de 2,500,000 francs.

CHAPITRE XII.

INDUSTRIE.

ART. 42. — *Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle, etc.*

Crédit demandé pour 1883	fr.	31,450	»
— — — — — 1884		21,450	»
		<hr/>	
En moins pour 1884.	fr.	10,000	»
		<hr/>	

Il avait été porté au Budget de 1883, en charges extraordinaires et temporaires, une somme de 10,000 francs pour couvrir les frais résultant du 6^e concours triennal entre les sociétés de secours mutuels.

Ce concours ne devant plus se représenter en 1884, on propose de supprimer l'allocation de 10,000 francs.

CHAPITRE XIII.

POIDS ET MESURES.

ART. 49. — *Frais de bureau et de tournée des vérificateurs.*

Crédit demandé pour 1883	fr.	33,000	»
— — 1884		56,000	»
		<hr/>	
En plus pour 1884	fr.	5,000	»
		<hr/>	

L'application de la loi et des règlements en matière de poids et mesures donne lieu parfois à des réclamations de la part des assujettis, en ce qu'elle manque encore d'uniformité.

En vue de remédier à cet état de choses et d'assurer ainsi plus de sécurité dans les transactions commerciales, le Gouvernement a confié à un agent la mission d'inspecter le matériel des vérificateurs des poids et mesures et de contrôler ce que leurs opérations peuvent présenter de défectueux.

L'exécution de cette mission entraîne à des frais de déplacement dont il est équitable de tenir compte. C'est dans ce but qu'une augmentation de 5,000 francs est sollicitée à l'article 49.

ART. 50. — *Matériel. — Frais de la Commission consultative et du bureau international des poids et mesures.*

Crédit demandé pour 1883	fr.	13,200	»
— — 1884		12,000	»
		<hr/>	
En moins pour 1884	fr.	1,200	»
		<hr/>	

Il avait été porté au Budget de 1883, en charges extraordinaires et temporaires, une somme de 1,200 francs que la Commission internationale des poids et mesures à Paris avait réclamée au Gouvernement belge, à titre de contribution extraordinaire, pour sa part dans les accroissements du matériel scientifique destiné aux travaux dudit collège.

Cette dépense ne devant être faite qu'une fois, il n'y a pas lieu de maintenir la somme de 1,200 francs au Budget de 1884.

CHAPITRE XIV.

LETTRES ET SCIENCES.

NOTE. — Le Département de l'Intérieur pourrait être dans le cas de devoir contracter, d'ici à la fin de l'année, divers engagements grevant à la fois les

crédits de 1883 et de 1884 (chapitres XIV et XV) et qu'il se trouverait dans l'impossibilité de porter à la connaissance de la Législature, à moins d'un amendement spécial.

Ces engagements éventuels seront mentionnés au Budget de 1883, si ce Budget est également grevé de ce chef. Dans le cas contraire, les conventions intervenues seront relevées dans l'état général à fournir à la Législature, aux termes de l'article 46 de la loi sur la comptabilité de l'État.

ART. 52. — *Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, etc.; exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000^e, etc.*

Crédit demandé pour 1883	fr.	199,273	»
— — — 1884		212,123	»
		<hr/>	
En plus pour 1884	fr.	12,850	»
		<hr/>	

Une somme de 12,850 francs est restée disponible au Budget de 1881, clos depuis le 31 octobre 1882, sur l'annuité votée pour l'exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique. Le Gouvernement demande qu'un nouveau crédit de pareille somme soit porté au Budget de 1884 et ajouté au litt. f de l'article 52, en charges extraordinaires.

Ce crédit permettrait de faire face, en temps utile, aux engagements contractés, et notamment aux frais de publication de plusieurs planchettes en voie d'exécution.

ART. 56. — *Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général.*

Crédit demandé pour 1883	fr.	89,500	»
— — — 1884		88,500	»
		<hr/>	
En plus pour 1884	fr.	1,200	»
		<hr/>	

Cette augmentation est demandée pour pouvoir nommer définitivement un agent admis à titre d'essai depuis le mois de juillet 1882.

ART. 61. — *Archives du royaume à Bruxelles; personnel; frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes.*

Crédit demandé pour 1883	fr.	62,400	»
— — — 1884		64,700	»
		<hr/>	
En plus pour 1884.	fr.	2,500	»
		<hr/>	

Une somme de 2,300 francs est demandée en vue de pouvoir accorder en 1884 des augmentations réglementaires au personnel des archives du royaume à Bruxelles et de régulariser en même temps la position d'un employé admis à titre d'essai.

ART. 63. — *Archives de l'État dans les provinces ; personnel.*

Crédit demandé pour 1883.	fr.	56,250	»
— — 1884.		59,450	»
En plus pour 1884	fr.	3,200	»

Cette augmentation est demandée pour accorder à divers employés des archives de l'État, dans les provinces, l'amélioration de position à laquelle ils ont droit.

CHAPITRE XV.

BEAUX-ARTS.

NOTE. — Voir la note au chapitre XIV qui précède, laquelle est applicable au chapitre XV.

ART. 66. — *Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de 10 ans, etc.; exécution de tapisseries de haute lisse pour être placées à l'hôtel de ville de Bruxelles.*

Crédit demandé pour 1883	fr.	399,250	»
— — 1884		386,750	»
En moins pour 1884	fr.	12,500	»

Cette diminution porte sur les charges extraordinaires et temporaires, lesquelles ont supporté en 1883 les frais d'exécution de tapisseries de haute lisse destinées à être placées à l'hôtel de ville de Bruxelles.

Il s'agit d'une dépense qui ne doit pas se renouveler en 1884; il y a lieu, par conséquent, de faire disparaître l'allocation de 12,500 francs du Budget de 1884.

ART. 70. — *Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers ; etc*

Crédit demandé pour 1883	fr.	270,000	»
— — 1884		280,000	»
En plus pour 1884	fr.	10,000	»

Cette augmentation est nécessaire pour permettre d'accorder à un certain nombre d'Académies, réorganisées récemment d'après les bases du règlement élaboré par le conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin et approuvé par le Gouvernement, des subsides en rapport avec les sacrifices que s'imposent les provinces et les communes intéressées.

ART. 72. — *Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le Musée Wiertz, etc.*

Crédit demandé pour 1883	fr.	93,060	»
— — 1884	fr.	124,654	»
		<hr/>	
En plus pour 1884.	fr.	51,594	»
		<hr/>	

Somme égale au reliquat du crédit voté au Budget de 1881, en vue des acquisitions à faire pour la galerie ancienne de peinture et de sculpture des Musées de l'État et que, à cause des engagements contractés, il convient de porter en charges extraordinaires et temporaires à l'article 72 du tableau VI annexé au projet de loi du Budget de 1884.

CHAPITRE XVII.

PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.

SECTION 1. — PONTS ET CHAUSSÉES.

ART. 86. — *Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides.*

Crédit demandé pour 1883.	fr.	4,598,228	»
— — 1884.	fr.	4,500,000	»
		<hr/>	
En moins pour 1884.	fr.	98,228	»
		<hr/>	

Le Gouvernement compte pouvoir opérer cette réduction de 98,228 francs sur les travaux d'amélioration à exécuter aux routes.

SECTION 2. — BATIMENTS CIVILS.

ART. 89. — *Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils.*

Crédit demandé pour 1883	fr.	310,000	»
— — 1884	fr.	500,000	»
		<hr/>	
En moins pour 1884.	fr.	10,000	»
		<hr/>	

Il ne serait pas possible de préciser, même d'une manière générale, sur quel objet porte plus spécialement cette diminution.

Le crédit de 500,000 francs demandé pour 1884 se répartit comme il suit :

A. Musées, Bibliothèque royale et Palais de l'industrie, etc. fr. 150,000 »

Ce Crédit est destiné à continuer les nombreux travaux d'amélioration entrepris depuis plusieurs années.

B. Palais des beaux-arts; Musée commercial; Tir national; bâtiments et dépendances du Jardin botanique à Bruxelles; église monumentale de Laeken fr. 151,000 »

Somme demandée également pour pourvoir à l'exécution de divers travaux d'amélioration et de restauration.

C. Renouvellement des toitures et des gouttières de plusieurs hôtels et bâtiments situés à Bruxelles fr. 59,000

SECTIONS 5 ET 4. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS. — PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.

Les dépenses pour l'exercice 1884 ont été arrêtées à la somme de fr. 5,956,800 »

Les dépenses pour 1883 s'élevaient à 4,118,550 »

Il y a donc pour l'exercice 1884 une diminution de . . . fr. 161,750 »

Avant de fournir la justification des propositions, on croit utile d'indiquer, pour les services compris dans ces deux sections, les différences que présentent dans leur ensemble les crédits que l'on demande pour l'exercice 1884 avec ceux qui sont portés au projet de Budget amendé pour l'exercice 1883.

Le tableau ci-après fait ressortir ces différences par catégories de travaux et de services.

On remarquera que les crédits pour charges ordinaires et permanentes sont plus élevés qu'antérieurement, tandis que les charges extraordinaires et temporaires sont réduites. Cela provient de ce que l'on avait, jusqu'à présent, considéré des dragages, curages, fanardages et quelques autres travaux analogues, comme devant rentrer dans la seconde catégorie, alors que ces divers travaux, s'effectuant tous les ans, doivent être rangés parmi les charges permanentes.

DÉSIGNATION DES CRÉDITS.	MONTANT des crédits.		DIFFÉRENCE pour 1884.	
	1883.	1884.	En plus.	En moins.
<i>Canaux et rivières.</i>				
Travaux d'entretien ordinaire des canaux et rivières	1,126,000	1,393,000	267,000	»
Travaux d'entretien extraordinaire des canaux et rivières	832,000	605,800	»	226,200
Travaux d'amélioration des canaux et rivières	484,530	493,500	10,950	»
Plantations	23,000	23,000	»	»
Bacs et bateaux de passage	33,000	33,000	»	»
<i>Ports, côtes, etc.</i>				
Travaux d'entretien ordinaire des ports, côtes, phares et fanaux	389,300	663,000	273,500	»
Travaux d'entretien extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux	783,500	427,500	»	358,000
Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux	441,000	310,000	»	131,000
TOTAUX fr.	4,118,550	5,956,800	533,450	715,200
DIMINUTION fr.			161,750	

Les crédits des 3^e et 4^e sections se résument donc en une diminution de 161,750 francs, qui se subdivise de la manière suivante :

	Augmentations.		Diminutions.	
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des canaux et rivières fr.	267,000	»	226,200	»
Travaux d'amélioration des canaux et rivières	10,950	»	»	
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux	273,500	»	358,000	»
Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux	»		151,000	»
Totaux fr.	533,450	»	715,200	»
Diminution finale comme ci-dessus fr.			161,750	»

SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.

ART. 90. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.*

BASSIN DE LA MEUSE.

A. — *Meuse.*

	Charges ordinaires et permanentes		Charges extraordin. et temporaires.
	—		—
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ouvrages d'art, digues, chemins de halage, etc., dragages et enlèvement d'atterrissements, dans la province de Namur fr.	106,000	»	»
2° Renouvellement, pour cause de vétusté, des portes d'écluse en aval de Namur	»		23,000 »
3° Travaux analogues à ceux du n° 1°, dans la province de Liège.	176,500	»	»
4° Travaux analogues à ceux du n° 1°, dans la province de Limbourg	20,000	»	»
5° Dépenses imprévues nécessitées par des cas revêtant un caractère d'urgence.	»		10,000 »

B. — *Rivière et canal de l'Ourthe.*

PROVINCE DE LIEGE.

1° Travaux d'entretien rentrant dans le forfait, et travaux à bordereau de prix pour l'entretien des ouvrages d'art, murs d'eau, chemins de halage, larges, etc. fr.	47,600	»	»
2° Dragages en lit de rivière et dans les chenaux des écluses	»		18,000 »
3° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de la partie de l'Ourthe non canalisée	13,500	»	»
4° Travaux imprévus	»		1,500 »

PROVINCE DE LUXEMBOURG.

5° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de la partie canalisée de l'Ourthe, située dans cette province	5,000	»	»
---	-------	---	---

C. — *Gileppe.*

1° Travaux d'entretien ordinaire du barrage et de ses accessoires fr.	1,000	»	»
A REPORTER. fr.	369,600	»	54,500 »

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . . fr.	369,600 »	54,500 »
2° Travaux extraordinaires de revêtement pour prévenir la dégradation du fond des déversoirs	»	20,000 »
<i>D. — Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.</i>		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire ; grosses réparations aux ouvrages d'art sur le territoire belge	39,500 »	»
2° Dragages	»	30,000 »
3° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire sur le territoire néerlandais.	26,000 »	»
<i>E. — Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	60,000 »	»
2° Reconstruction de la maison pontonnière de Neroeteren, qui menace ruine	»	12,000 »
<i>F. — Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.</i>		
1^{re} SECTION.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire ; dévasements	18,000 »	»
2^e SECTION.		
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	25,000 »	»
3° Continuation des travaux extraordinaires de dévasement et de faucardage de la cunette du canal.	»	10,000 »
3^e SECTION.		
4° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, dévasements, faucardages, etc.	35,000 »	10,000 »
5° Entretien des maçonneries, pavages, etc., des musoirs de l'écluse du Kattendyk, et dévasement du chenal d'accès à l'Escaut.	20,800 »	»
A REPORTER. . . fr.	593,900 »	136,500 »

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT . . . fr.	593,900 »	136,500 »
6° Entretien de l'écluse maritime du Kattendyk et de ses dépendances, à frais communs entre l'État et la ville d'Anvers, selon la convention des 16 et 26 août 1858. Part de l'État . . .		
	3,600 »	»
G. — Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.		
Travaux d'entretien ordinaire; dévasements .	8,000 »	»
H. — Canal d'embranchement vers Hasselt.		
Travaux d'entretien ordinaire; dévasements .	26,000 »	»
I. — Canal d'embranchement vers Turnhout.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	7,100 »	»
J. — Canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; consolidation des berges, etc.	15,000 »	10,000 »
K. — Sambre canalisée.		
PROVINCE DE HAINAUT.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dragages, faucardages, etc.	100,000 »	»
PROVINCE DE NAMUR.		
2° Travaux analogues à ceux à exécuter dans la province de Hainaut	45,000 »	»
L. — Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dragages, curages, alimentation par machines à vapeur; fonctionnement du brise-glace et entretien des plantations, etc.	65,000 »	»
2° Reconstruction de portes d'écluse; grosses réparations aux ouvrages d'art et aux bâtiments; dragages, etc.	»	87,000 »
A REPORTER. . . . fr.	863,600 »	233,500 »

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. fr.	863,600 »	233,500 »

BASSIN DE L'ESCAUT.

M. — *Escaut.*

PROVINCE DE HAINAUT

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dragages, etc.	25,000 »	»
--	----------	---

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; grosses réparations, dragages, reconnaissances, sondages, enlèvement d'entraves encombrant le lit du fleuve	28,300 »	»
---	----------	---

Escaut maritime.

3° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	39,000 »	»
4° Annuité au concessionnaire du pont de Melle.	250 »	»
5° Location des locaux à Anvers, pour l'enregistrement des maréographes, pour le remisage des appareils de plonge, etc., ainsi que pour l'installation du service de l'Escaut maritime et de ses affluents soumis à la marée	»	5,000 »
6° Acquisition de trois canots de service	»	1,500 »

N. — *Canal de Mons à Condé.*

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; grosses réparations; dragages et faucardages de la cunette du canal	56,500 »	»
---	----------	---

O. — *Canal de Pommerœul à Antoing.*

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; grosses réparations; alimentation du canal par machines à vapeur et faucardages	24,500 »	»
2° Reconstruction de perrés; grosses réparations à des portes d'écluses; curage pendant la baisse d'eau de 1884	»	22,700 »

A REPORTER. fr.	1,017,150 »	262,700 »
-------------------------	-------------	-----------

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordi- naires et temporaires.
REPORT. fr. 1,017,150	»	262,700 »
P. — Lys.		
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire, y compris la part incombant à la Bel- gique, des frais d'entretien des ponts établis sur la partie mitoyenne entre la Belgique et la France	22,000	»
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.		
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire	30,000	»
2° Grosses réparations et dragages éventuels .	»	20,000 »
Q. — Canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, à Heyst.		
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire; consolidation des berges et dévase- ments éventuels	24,000	» 10,000 »
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.		
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire; dévasements	20,000	» 10,000 »
3° Continuation des travaux de reconstruc- tion d'une partie de revêtements en fascinages des jetées qui bordent le chenal de l'écluse maritime, à Heyst	»	50,000 »
Ces revêtements sont en très-mauvais état; leur entretien est très-coûteux; il convient de les reconstruire en moellons en continuation de la partie déjà terminée.		
R. — Canal de Roulers à la Lys.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	18,000	»
A REPORTER. fr. 4,431,150	»	352,700 »

Charges ordinaires
et permanentes.

Charges extraordinaires
et temporaires.

REPORT. . . . fr. 1,131,150 » 352,700 »

S. — *Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand.*

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

1^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, consolidation des berges; dévasements éventuels fr. 35,000 » 25,000 »

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

2^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire fr. 28,000 » »

3^o Réparation des quais dans la traverse de la ville de Bruges (part de l'État) » 2,000 »

4^o Continuation des travaux de remplacement, par des garde-corps composés de bornes en pierre de taille et de lisses en fer, des garde-corps en bois existant le long de la partie du canal qui contourne la ville de Bruges. » 10,000 »

5^o Continuation des travaux de renouvellement du pavage de ladite partie du canal. » 10,000 »

6^o Renouvellement, pour cause de vétusté, d'une paire de portes d'aval de l'écluse de la coupure, à Bruges » 12,000 »

7^o Travaux de dragage pour enlever des atterrissements qui se sont formés entre Bruges et Stalhille. » 25,000 »

T. — *Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.*

1^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire fr. 7,000 » »

2^o Enlèvement d'atterrissements qui se sont formés dans le fossé extérieur de la ville de Bruges » 5,000 »

U. — *Canal de Plasschendaele par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et canal d'écoulement dit de Langeleed.*

1^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire fr. 14,000 » »

A REPORTER. . . . fr. 1,215,150 » 441,700 »

	Charges ordinaires et permanentes	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . fr.	1,215,150 »	441,700 »
2° Renouvellement, pour cause de vétusté, des portes de flot de l'écluse de l'Oostvaart débouchant dans le canal de Nieupoort à Furnes . . .	»	8,000 »
3° Dévasement de la dérivation de Langeleed. . .	»	5,000 »

V. — Canal de Terneuzen.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dévasements; réparation des dégâts causés aux talus par la marche rapide des bateaux à vapeur.	20,000 »	30,000 »
2° Indemnités à payer à la Société du chemin de fer de Gand à Eecloo, pour frais d'entretien et surcroît de main-d'œuvre du nouveau pont de Wondelgem	1,700 »	»

A l'occasion des travaux d'amélioration du canal, le pont de Wondelgem a dû être reconstruit suivant de plus grandes dimensions.

Dans une convention conclue entre l'État et la Société dudit chemin de fer, le 18 octobre 1880, et ratifiée le 23 décembre suivant, pour régler les conditions auxquelles ont été effectués les travaux du déplacement du railway, il a été stipulé que certaines indemnités seraient payées à ladite Société.

W. — Canal de Selzaete à la mer du Nord.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dévasements éventuels	7,500 »	1,000 »
---	---------	---------

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	38,000 »	»
3° Renouvellement de deux paires de portes de flot intérieures de l'écluse maritime située au débouché du canal	»	12,000 »
4° Continuation des travaux de reconstruction d'une partie des revêtements en fascines des jetées qui bordent le chenal de l'écluse maritime, à Heyst	»	50,000 »

A REPORTER. . . fr. 1,282,350 » 547,700 »

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
--	---------------------------------------	--

REPORT. . . fr.	1,282,350 »	547,700 »
-----------------	-------------	-----------

Ces revêtements en fascinages sont en très-mauvais état ; leur entretien est très-coûteux ; il convient de les reconstruire en moellons, en continuation de la partie déjà terminée.

Le crédit pour l'entretien du canal de Selzaete à la mer du Nord est demandé, comme précédemment, sous la réserve du droit de répétition de l'État à charge des provinces des deux Flandres (voir notamment pages 420 et 421 de la note préliminaire au projet de Budget de l'exercice de 1865).

X. — *Canaux le Moervaert et la Zuidleede.*

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dévasements éventuels	3,000 »	1,000 »
2° Reconstruction de la passerelle de service du pont de Caudenborn	»	600 »

Y. — *Durme.*

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	2,300 »	»
2° Reconstruction du triangle de garde amont du pont de Dackman	»	1,500 »
3° Acquisition d'un canot de service	»	500 »

Z. — *Dendre.*

Entretien ordinaire et extraordinaire du nouveau barrage éclusé de Termonde et de ses dépendances, de la partie de la Dendre située dans la traverse de Termonde, d'ouvrages militaires et de la passerelle établie par l'État à Ninove; entretien des plantations existant entre Alost et Termonde	2,500 »	»
---	---------	---

A'. — *Rupel.*

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	11,500 »	»
2° Acquisition d'un canot de service	»	500 »

B'. — *Senne.*

PROVINCE DE BRABANT.

1° Entretien des ouvrages d'art établis par l'État	2,000 »	»
--	---------	---

A REPORTER. . . fr.	1,303,650 »	551,800 »
---------------------	-------------	-----------

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . fr.	1,303,650 »	551,800 »
2° Entretien de la partie de la Senne reprise par l'État	3,000 »	»
3° Location de la maison occupée par l'éclu- sier de Vilvorde	350 »	»
PROVINCE D'ANVERS.		
4° Entretien de la partie de la Senne reprise par l'État	5,000 »	»
C'. — Dyle et Démer.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	30,000 »	500 »
D'. — Petite-Nèthe canalisée.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extra- ordinaire	21,000 »	»
2° Reconstruction, pour cause de vétusté, de la passerelle de halage établie sur le Lachenenbeek	»	3,000 »
3° Acquisition d'un canot de service	»	500 »
4° Reconstruction, pour cause de vétusté, du déversoir de l'écluse n° 2	»	50,000 »
Un crédit de 50,000 francs a été alloué au Budget de 1882, pour l'exécution des travaux de reconstruction de ce déversoir. Le projet des travaux n'ayant pas été terminé assez à temps pour offrir l'entreprise en adjudication en 1882, on demande que le crédit nécessaire soit alloué au Budget de 1884.		
E'. — Grande Nèthe.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	12,000 »	»
BASSIN DE L'YSER.		
F' — Yser.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire.	16,000 »	»
TOTAL fr.	1,393,000 »	605,800 »
TOTAL des sommes demandées pour travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et pour dépenses d'exploitation des canaux et rivières fr.	1,998,800 »	

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.

Les crédits pétitionnés au projet de Budget de 1884, pour l'exécution des travaux d'amélioration aux canaux et rivières, se répartissent comme il suit :

BASSIN DE LA MEUSE.

ART. 91. — *Meuse.*

Somme demandée : 158,000 francs.

Cette somme se subdivise de la manière suivante :

PROVINCE DE NAMUR.

1° Travaux divers d'amélioration consistant notamment dans la construction de perrés, empièrrements et pavages du chemin de halage, de rampes, d'aqueducs, de régularisation des rives, etc fr. 50,000 »

PROVINCE DE LIÈGE.

2° Travaux divers d'amélioration consistant notamment en empièrrement de parties de chemin de halage, construction de rampes d'abordage, de perrés et d'établissement de pieux d'amarre, garde-corps, estacades, etc 30,000 »

3° Construction d'une habitation pour le garde rivière de la section comprise entre Chokier et Ampsin 13,000 »

Dans l'intérêt du service, les gardes rivières doivent être logés le long de la rivière et dans des endroits accessibles en tout temps, afin de pouvoir surveiller d'une manière continue le batelage et les riverains. Ils doivent constater les fluctuations de la flottaison pour faire garer, en temps utile, les matériaux déposés dans les ports et sur les basses rives et éviter qu'ils soient entraînés par les eaux.

PROVINCE DE LIMBOURG.

4° Travaux d'amélioration à exécuter à frais communs avec les Pays-Bas, amélioration des chemins de halage, bermes et travaux divers d'amélioration fr. 20,000 »

5° Construction d'un pont de halage sur la Vieille Meuse 33,000 »

Le chemin de halage est continu, sauf au droit de l'embouchure de la Vieille Meuse, de Dilsen au Boejen; le passage se fait au moyen d'un bac qui est en très-mauvais état. Il est dès lors convenable que le bac soit remplacé par un pont de halage, ainsi que cela a été fait à Maeseyck.

6° Construction d'une échelle autographe, à Maeseyck 8,000 »

TOTAL. fr. 158,000 »

ART. 92. — *Rivière et canal de l'Ourthe.*

Somme demandée : 15,000 francs.

Cette somme est destinée à des travaux d'amélioration du chemin de halage, de construction de perrés et de travaux destinés à arrêter des éboulements de digues de dérivations.

ART. 93. — *Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.*

Somme demandée : 15,000 francs.

Cette somme est destinée à des travaux divers d'amélioration, et notamment au prolongement des perrés des gares d'eau et d'évitement.

ART. 94. — *Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.*

Somme demandée : 13,500 francs.

Cette somme se subdivise comme il suit :

1 ^o Travaux divers d'amélioration, consistant notamment dans la consolidation des contre-digues fr.	10,000 »
2 ^o Agrandissement de la gare d'eau de Neeroeteren	3,500 »
L'expérience a démontré que les dimensions de cette gare sont insuffisantes	
TOTAL. fr.	<u>13,500 »</u>

ART. 95. — *Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.*

Somme demandée : 16,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration et à l'agrandissement du bassin de Neerpelt. Les bateaux qui viennent opérer des chargements et déchargements sont très-nombreux. Il est indispensable que ce bassin soit agrandi.

ART. 96. — *Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.*

Somme demandée : 5,000 francs.

Cette somme est destinée à la consolidation des digues et contre-digues, et à l'exécution de travaux secondaires d'amélioration.

ART. 97. — *Canal d'embranchement vers Hasselt.*

Somme demandée : 8,000 francs.

Cette somme est destinée à renforcer les digues et contre-digues, et à l'exécution de travaux secondaires d'amélioration.

ART. 98. — *Sambre canalisée.*

Somme demandée : 15,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE HAINAUT.

1^o Travaux divers d'amélioration fr. 10,000 »

PROVINCE DE NAMUR.

2^o Travaux divers d'amélioration, consistant notamment dans la construction de perrés, consolidation des berges, des chemins de halage ; aqueducs, empierrement de chemins de halage et pavage de terre-pleins d'écluses. 5,000 »

TOTAL. fr. 15,000 »

ART. 99. — *Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.*

Somme demandée : 20,000 francs.

Cette somme est destinée à l'élargissement et l'établissement de pavages aux abords des écluses et des ponts, à des empierrements de digues, à l'établissement de perrés, de garde-corps, etc.

BASSIN DE L'ESCAUT.

ART. 100. — *Escaut.*

Somme demandée 54,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivant :

PROVINCE DE HAINAUT.

1^o Travaux divers d'amélioration fr. 15,000 »

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

2^o Travaux secondaires d'amélioration 2,000 »

3^o Construction d'un mur de soutènement à l'endroit dit « Toket » à Gand, sur la rive gauche. 9,000 »

Ce mur, qui aura une longueur de 75^m00, est nécessaire dans l'intérêt du halage.

Escaut maritime.

4^o Construction de deux maisons pour le logement de gardes-rivière, à Wetteren et à Tamise. 28,000 »

Dans l'intérêt du service, il est indispensable que ces agents soient logés le long de la rivière.

TOTAL. fr. 54,000 »

ART. 101. — *Canal de Mons à Condé.*

Somme demandée : 9,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux secondaires d'amélioration.

ART. 102. — *Canal de Pommerœul à Antoing.*

Somme demandée : 11,500 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux secondaires d'amélioration	fr.	2,500	»
2 ^o Construction d'arches de décharge au pont d'Harchies		9,000	»
		<hr/>	
TOTAL	fr.	11,500	»
		<hr/>	

ART. 103. — *Lys.*

Somme demandée : 14,500 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

1 ^o Travaux divers d'amélioration	fr.	2,000	»
2 ^o Construction d'un mur de soutènement de 83 ^m 00 de longueur entre les ponts dits : « aux Herbes » et « de la Bouche-rie, » à Gand		7,500	»
Ce mur est nécessaire pour maintenir le chemin de halage de la rive droite dans de bonnes conditions.			
3 ^o Continuation, sur 30 ^m 00 de longueur, d'un perré en amont du pont de St-Georges		2,000	»

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

4 ^o Travaux divers d'amélioration		3,000	»
		<hr/>	
TOTAL		14,500	»
		<hr/>	

ART. 104. — *Canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord.*

Somme demandée : 12,000 francs.

Cette somme est destinée à l'établissement d'un brise-lames sur la jetée Est bordant le chenal de l'écluse maritime de Heyst.

ART. 105. — *Canal de Roulers à la Lys.*

Somme demandée : 3,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux secondaires d'amélioration.

ART. 106. — Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de Commerce, à Gand.

Somme demandée : 22,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.	
1 ^o Améliorations secondaires fr.	2,000 »
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE	
2 ^o Consolidation des berges du canal au moyen de revêtements en briques, renforcement des digues entre Bruges et Ostende, et travaux secondaires d'amélioration	20,000 »
Ces travaux formeront la continuation de ceux qui ont été exécutés au moyen de crédits budgétaires alloués précédemment.	
TOTAL. fr.	22,000 »

ART. 107. — Canal de Gand à Terneuzen.

Somme demandée : 50,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1 ^o Continuation des travaux d'empierrement des parties sablonneuses du chemin de halage fr.	10,000 »
Le chemin de halage est impraticable en certains endroits; il est nécessaire d'y effectuer des travaux d'empierrement, pour le maintenir sous un profil régulier.	
2 ^o Transformation de l'ancien pont du chemin de fer de Lokeren à Selzaete, en un pont carrossable.	10,000 »
3 ^o Établissement d'un aqueduc-égout longitudinal et d'un pavage sur la rive droite du canal, entre la borne hectométrique n ^o 17 et le pont de Meulestede	30,000 »
Cette partie du chemin de halage, servant de lieu de déchargement de marchandises, ne peut être maintenue en bon état sans être pavée et munie d'un égout collecteur.	
Il est désirable que ce travail, d'une utilité incontestable, soit effectué prochainement.	
TOTAL. . . fr.	50,000 »

ART. 108. — Durme.

Somme demandée : 14,000 francs.

Cette somme est destinée à la construction d'une maison pour le logement du garde-rivière.

ART. 109. — *Dendre.*

Somme demandée : 1,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux secondaires d'amélioration.

ART. 110. — *Rupel.*

Somme demandée : 16,000 francs.

Cette somme est demandée pour la construction d'une maison, à Boom, devant servir de logement au garde-rivière, et pour des travaux secondaires d'amélioration.

ART. 111. — *Dyle et Démer.*

Somme demandée : 5,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux d'amélioration.

ART. 112. — *Nèthe inférieure.*

Somme demandée : 14,000 francs.

Cette somme est destinée à la construction d'une maison, à Rumpst, pour servir de logement au garde-rivière.

Il importe dans l'intérêt du service des eaux que le garde-rivière soit logé le long de la rivière, à Rumpst.

BASSIN DE L'YSER.

ART. 113. — *Yser.*

Somme demandée : 6,000 francs.

Cette somme est destinée à la continuation des travaux de revêtement en briques des talus de la rivière, entre Dixmude et Nieuport.

ART. 114. — *Plantations.*

Somme demandée : 25,000 francs.

Cette somme, qui est destinée à l'établissement de plantations nouvelles le long des rivières et canaux, est égale à celles qui ont été allouées, pour le même objet, aux Budgets précédents.

ART. 115. — *Bacs et bateaux de passage.*

Somme demandée : 55,000 francs.

Cette somme est destinée à l'établissement éventuel de nouveaux passages d'eau, à l'entretien et à l'amélioration de bacs et passages d'eau existants et de leurs dépendances.

Elle est égale à celles qui ont été allouées, pour le même objet, aux Budgets précédents.

SECTION 4. — PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX

ART. 116. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.*

Somme demandée : 1,092,500 francs.

Conformément aux précédents, on croit pouvoir se borner à justifier les allocations demandées pour les travaux d'entretien extraordinaire de quelque importance et qui ne figuraient pas aux budgets antérieurs.

Le crédit sollicité se répartit de la manière suivante :

A. — *Port d'Ostende.*

	Charges ordinaires et permanentes.		Charges extraordin. et temporaires.
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de l'avant et de l'arrière port. fr.	70,000	»	»
2 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de l'écluse des bassins de commerce, à Ostende (moitié à charge de l'État et moitié à charge de la ville d'Ostende, conformément à l'arrêté royal du 6 juin 1821) : part de l'État. . .	1,000	»	500
3 ^o Réparation des dégâts qui pourraient survenir aux ouvrages du port, par suite d'ouragans.	10,000	»	»
4 ^o Travaux de dragage ordinaires et extraordinaires dans l'intérieur du port d'Ostende. . .	50,000	»	70,000
5 ^o Travaux de renouvellement et de fixation des tablettes de la grande digue de mer, à Ostende.	»		25,000
Ce crédit permettra de terminer le travail en question qui est actuellement en cours d'exécution. Les tablettes actuelles de la digue sont en mauvais état, et leur renouvellement est absolument nécessaire pour permettre de poursuivre le dallage du promenoir de la digue de mer dans de bonnes conditions.			
6 ^o Travaux de dragage à effectuer sur la passe d'entrée et dans une partie du chenal du port d'Ostende	300,000	»	»
A REPORTER . . . fr	431,000	»	95,500

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT . . . fr.	431,000 »	95,500 »
<p>Les travaux de dragage en cours d'exécution ont produit d'excellents résultats.</p> <p>On a créé et on maintient sur la passe d'entrée une profondeur de 3^m50 en contrebas de la marée basse moyenne de vive eau. La situation s'améliore encore à mesure que les travaux continuent. Il importe donc de les pousser sans désespérer.</p>		
<i>B. — Port de Nieuport.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire fr.	45,000 »	»
<i>C. — Port de refuge de Blankenberghe.</i>		
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	55,000	10,000 »
2 ^o Renouvellement, pour cause de vétusté, des quatre portes de l'écluse de chasse du port	»	10,000 »
<i>D. — Côtes.</i>		
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	150,000 »	»
2 ^o Continuation des travaux de reconstruction, en maçonnerie de briques, des revêtements en fascinages, des épis et des parties supérieures des jetées de la côte de Blankenberghe	»	150,000 »
3 ^o Remplacement d'une partie du revêtement en fascinages, de la partie inférieure des jetées de la côte, par un revêtement en moellons maintenus au moyen de cases de piquets en sapin créosoté.	»	150,000 »
<p>Ces revêtements en fascinages sont d'un entretien fort coûteux et ne présentent pas une résistance suffisante.</p> <p>Ce travail a été reconnu nécessaire par la commission instituée pour donner son avis sur les travaux à faire en vue de défendre la côte contre l'action de la mer.</p>		
4 ^o Reconstruction en maçonnerie de moellons de Tournai, avec mortier de ciment, du		
A REPORTER. . . fr.	664,000 »	415,500 »

	Charges ordinaires et permanentes.		Charges extraordinaires et temporaires.	
A REPORTER . . . fr.	661,000	»	415,500	»
môle existant entre les chenaux des écluses maritimes de Heyst		»	10,000	»
Le perré actuel de ce môle est en très-mauvais état et il devient nécessaire de le reconstruire.				

E. — *Phares et fanaux.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire des phares et fanaux de la côte de Flandre.	4,000	»	2,000	»
TOTAL. fr.	665,000	»	427,500	»
Total des sommes demandées pour les tra- vaux ordinaires et extraordinaires des ports, côtes, phares et fanaux. fr.			1,092,500	»

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAU.

Les sommes demandées pour travaux neufs et d'amélioration aux ports, côtes, phares et fanaux, se répartissent comme il suit :

ART. 117. — *Port d'Ostende.*

Somme demandée : 75,000 francs.

Cette somme est destinée à des travaux d'amélioration à effectuer à l'estacade Ouest; élargissement du plancher de la partie voisine du musoir.

Par suite de la grande circulation qui existe sur l'estacade Ouest, pendant la saison des bains, les manœuvres de halage sont gênées; il convient d'obvier aux inconvénients que présente la situation actuelle, en élargissant le plancher de l'estacade en question.

ART. 118. — *Port de Nieuport.*

Somme demandée : 85,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Agrandissement de la plate-forme du musoir de l'estacade Ouest du port fr.	10,000	»
A REPORTER. fr.	10,000	»

REPORT. . . fr. 10,000 »

La superficie de la plate-forme du musoir de l'estacade Ouest est notablement réduite depuis l'établissement de la charpente de support du feu de port; il convient de l'agrandir pour y donner plus de facilité à la circulation.

2^o Travaux d'amélioration de l'estacade Est du port, consistant dans la construction d'un nouveau plancher et dans l'établissement d'un garde-corps le long du chenal fr. 75,000 »

La circulation sur l'estacade Est présente actuellement quelque danger, notamment pendant la nuit; le plancher n'a que 1 mètre de largeur et est en mauvais état; de plus il n'existe pas de garde-corps le long du chenal. Comme cette estacade constitue le chemin d'accès au feu de port rouge établi sur le musoir, il importe d'y améliorer les conditions de circulation dans l'intérêt de la sécurité des agents de service.

Le crédit sollicité ci-contre est destiné à établir un nouveau plancher de 2 mètres de largeur en l'exhaussant à 2 mètres en contre-haut de la marée haute, et à établir un garde-corps le long du chenal.

TOTAL. fr. 85,000 »

ART. 119. — Côtes.

Somme demandée : 150,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1^o Continuation des travaux du pavement des terre-pleins des digues de défense à Ostende et aux abords à l'Ouest de cette ville fr. 75,000 »

2^o Continuation, dans l'intérêt de la sécurité du littoral, des travaux de défense des dunes entre Ostende et Middelkerke fr. 75,000 »

Ces travaux forment la continuation de ceux pour lesquels des crédits ont été alloués aux budgets des exercices précédents.

TOTAL. fr. 150,000 »

SECTION 5. — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.

ART. 120. — *Études de projets, frais de levé de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc., frais d'adjudications.*

Crédit demandé pour 1884 fr. 100,000 »

Ce crédit est égal à celui qui a été demandé pour 1883.

SECTION 6. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.

ART. 121. — *Traitements des ingénieurs et conducteurs des Ponts et chaussées, frais de bureau et de déplacement.*

Crédit demandé pour 1883	fr.	1,055,875 »
— — 1884	fr.	1,036,775 »
En plus pour 1884.		<u>900 »</u>

Cette somme de 900 francs est sollicitée en vue de pouvoir accorder un supplément d'indemnité de déplacement à quelques conducteurs des Ponts et chaussées en service ordinaire, astreints à des déplacements nombreux et hors de proportion avec la somme qui leur est allouée de ce chef.

L'augmentation est portée en charges ordinaires et permanentes.

ART. 122. — *Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des Ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen.*

Crédit demandé pour 1883	fr.	1,172,850 »
— — 1884	fr.	1,174,250 »
En plus pour 1884.		<u>1,400 »</u>

Cette augmentation de 1,400 francs est destinée à payer le traitement à accorder à un 4^e sergent d'eau à attacher au service ordinaire du canal de Charleroi à Bruxelles.

La surveillance des travaux qui s'exécutent en grande partie à bordereau de prix et la police à exercer sur ladite voie navigable, justifient la création du nouvel emploi dont il s'agit.

Cette nouvelle somme constituera une charge ordinaire et permanente.

CHAPITRE XIX.

COMMISSIONS.

La commission de revision des règlements miniers devant terminer ses travaux dans le courant de l'exercice 1883, le crédit de 2,000 francs alloué sous l'article 136 du Budget dudit exercice disparaît du Budget de 1884.

CHAPITRE XXII.

Dans la séance de la Chambre des Représentants du 12 décembre 1882 (voir document n° 44), le Gouvernement a sollicité un crédit de 500,000 francs pour couvrir les frais de participation de la Belgique à l'exposition internationale d'Amsterdam qui doit avoir lieu en 1883. Ce crédit a été rattaché au Budget de 1883 et forme l'article 143, chapitre XXII.

L'exposition devant se clôturer à la fin de l'année 1883, le crédit de 500,000 francs disparaît du Budget de 1884.

RÉCAPITULATION.

		Augmentation.	Diminution.
		—	—
Chapitre	I. fr.	11,900 »	»
—	III.	42,000 »	»
—	IV.	64,000 »	»
—	VI.	7,000 »	»
—	VII.	»	10,000 »
—	VIII.	5,000 »	»
—	X.	»	50,000 »
—	XI.	114,450 »	»
—	XII.	»	10,000 »
—	XIII.	1,800 »	»
—	XIV.	19,550 »	»
—	XV.	29,494 »	»
—	XVII.	»	267,678 »
—	XVIII.	»	»
—	XIX.	»	2,000 »
—	XXII.	»	590,957 »
TOTAUX. fr.		295,194 »	930,615 »
DIMINUTION. fr.		635,421 »	

ANNEXES AUX DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU VI.

RELEVÉS

des travaux de peinture et de sculpture en voie d'exécution, indiquant la part de l'État, des provinces, des communes et des établissements intéressés dans la dépense.

(Art. 66 et 73.)

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des FABRIQUES d'églises, etc.	Sommes liquidées jusqu'à et y compris L'EXERCICE 1881.
Décoration de l'église S ^t -Pholien, à Liège	14,000 °	8,666 °	4,334 °	8,055 °
— — (Dépenses supplémentaires).	5,195 °	3,065 °	6,150 °	°
— de l'église S ^t -Anne, à Gand	97,000 °	61,726 °	35,274 °	41,148 °
— des Halles d'Ypres (Grande salle)	120,000 °	96,000 °	24,000 °	96,000 °
— — peinture décorative	21,800 °	17,440 °	4,360 °	17,440 °
— de l'Université de Gand	55,000 °	38,076 92	16,923 08	38,076 92
Église S ^t -Jacques-sur-Caudenberg, à Bruxelles, décoration du transept.	50,000 °	50,000 °	°	51,500 °
Église de Meix-devant-Virton (décoration du chœur).	5,000 °	2,000 °	3,000 °	°
Grande salles du Palais des Académies.	15,000 °	15,000 °	°	°
Cage de l'escalier du Palais de la rue Ducale.	20,000 ° 500 °	20,000 ° 500 ° complément.	°	°) 20,500 °
A REPAYER. fr	403,495 °	313,473 92	91,021 08	252,719 92

L'INTÉRIEUR.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1882.	de 1883.	de 1884.	à venir.	
1,611	"	"	"	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
1,532 50	1,532 50	"	"	b) Contrat passé le 23 novembre 1875 avec M. Canceel pour l'exécution de trente-neuf panneaux de grandes dimensions. La part de l'État sera payée en neuf années, à partir de 1876, par quotités égales de 6,838 francs.
b) 6,858	6,858	6,862	"	c) Contrat du 17 octobre 1871. La part de l'État est fixée à 96,000 francs, payables à partir de 1872 par annuités de 9,600 francs. M. Pauwels, chargé du travail, doit exécuter douze compositions, représentant les faits les plus marquants de l'histoire locale d'Ypres. Les travaux sont terminés et reçus.
c) 9,600	9,600	"	"	d) Ces travaux constituent le complément de l'ornementation de la grande salle des Halles d'Ypres. Ils s'exécutent sous la direction de M. Pauwels et sont soumis à l'approbation du Gouvernement. — Les travaux sont achevés et approuvés.
d)	"	"	"	e) Contrat par lequel M. Cluysenaer s'engage à exécuter à fresque deux grands panneaux mesurant l'un 5 ^m x 5 ^m 50 et l'autre 9 ^m 60 x 5 ^m 60. Il sera payé à l'artiste une somme de 55,000 francs, y compris l'indemnité pour deux petits panneaux déjà terminés, et les frais de révision des peintures achevées. La ville intervient jusqu'à concurrence de fr. 16,925 08 c ² ; le Gouvernement couvrira le complément de la dépense, soit fr. 38,076 92 c ² , payables par annuités au fur et à mesure du degré d'avancement des travaux. — Les peintures sont terminées et reçues.
e)	"	"	"	f) Contrat du 15 juin 1872, par lequel M. Portaels s'engage à exécuter deux compositions de quarante mètres chacune. Le conseil de fabrique de l'église intéressée prend à sa charge les frais supplémentaires de décoration, de cadres, etc., évalués à 12,500 francs.
f)	"	"	"	g) Contrat du 15 décembre 1872. La part de l'État sera payée en trois annuités selon le degré d'avancement du travail.
g) 9,250	9,250	"	"	h) M. Slingeneyer s'engage à modifier et à améliorer trois des tableaux qu'il a exécutés pour la grande salle du Palais des Académies. — Il remplacera par une nouvelle composition celle qui a pour objet : La prestation de serment du Roi Léopold I ^{er} . — L'esquisse de ce tableau et le tableau lui-même devront être approuvés par le Gouvernement. — Le travail sera terminé dans un délai de deux ans, à partir du 1 ^{er} janvier 1880.
g) 666 67	666 67	666 66	"	Les recherches faites par M ^r Slingeneyer ayant fait constater l'impossibilité de trouver une composition mieux appropriée à la décoration dont il s'agit, que la prestation de serment de S. M. le Roi Léopold I ^{er} , il a été convenu, par convention additionnelle du 31 octobre 1882, que l'artiste repeindra le tableau, d'après une esquisse qui sera soumise à l'approbation du Gouvernement.
h) 7,500	7,500	"	"	i) Contrat du 30 juillet 1875. M. Carlier s'engage à peindre, moyennant une somme de 20,000 francs, quatre compositions mesurant chacune 2 mètres sur 5 ^m 50, et représentant les grandes époques de l'art.
"	"	"	"	M. Carlier étant décédé en septembre 1878, une expertise de ses compositions a été faite. Il a été constaté que la somme de travail effectué justifiait la liquidation d'une somme de 6,500 francs, qui a été payée sur les crédits de 1878. La somme de 1,500 francs restant est réservée en vue de l'achèvement de l'œuvre par M. Ch. Goethals, artiste peintre. Toutefois, tenant compte des études et travaux préliminaires auxquels cet artiste devra se livrer pour assurer le bon achèvement du travail, il a été stipulé, dans une convention spéciale passée à cet effet, qu'une somme complémentaire de 500 francs lui serait allouée.
37,018 17	33,407 17	7,528 66	"	

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des FABRIQUES d'ÉGLISE, etc.	Sommes liquidées jusqu'à et y compris L'EXERCICE 1881.
Report fr.	403,495 *	313,473 02	04,021 08	252,719 92
Décoration du plafond de l'escalier principal des Musées de peinture.	30,000 *	30,000 *	f) *	30,000 *
Hôtel de ville de Louvain.	135,000 *	80,000 *	55,000 *	10,000 *
Décoration de la façade de la gare du Midi à Bruxelles.	l) 54,000 *	27,000 *	27,000 * Département des Travaux publics.	27,000 *
Id. id. id.	m) 40,000 *	20,000 *	20,000 * Département des Travaux Publics.	15,000 *
Décoration du square de la Place du Petit Sablon à Bruxelles	87,000 *	43,500 *	(n) 21,750 * 21,750 *	5,850 *
Exécution d'une série de compositions représentant les chars et les groupes de la cavalcade historique de 1880	15,000 *	o) 15,000 *	*	7,000 *
Portrait de M. le Baron de Tornaco, ancien Président du Sénat.	2,000 *	p) 15,000 *	*	2,000 *
Portrait de M. le Baron de Selys-Longchamps, Président du Sénat.	2,000 *	q) 2,000 *	*	2,000 *
Exécution de deux lions en fonte pour décorer l'entrée du Palais de Justice de Charleroi	30,000 *	14,000 *	r) 16,000 *	14,000 *
Gravure des portraits du Roi et de la Reine	16,000 *	s) 16,000 *	*	5,333 52
Coulage en bronze d'une statue représentant : Prométhée enchaîné	3,800 *	3,800 *	*	*
Totaux. fr.	818,205 *	570,773 02	255,521 08	368,703 24

L'INTÉRIEUR.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1882.	de 1883.	de 1884.	à venir.	
57,018 17	35,407 17	7,528 66	•	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
•	10,000 •	•	•	j) M. Stallaert s'engage à exécuter les panneaux décoratifs d'après un projet approuvé par la commission des monuments. — La somme sera payée par acomptes, au fur et à mesure du degré d'avancement du travail.
k) 10,000 •	10,000 •	10,000 •	40,000 •	k) Contrat du 14 novembre 1878. M. André Hennebicq s'engage à exécuter le travail de décoration intérieure de la salle du premier étage de l'hôtel de ville de Louvain. Cette décoration se compose de quatre grandes compositions historiques, de huit grandes figures pour les trumeaux, et de l'ornementation qui complète les peintures.
•	•	•	•	l) M. Samain s'engage à exécuter en fonte un groupe destiné au couronnement de la façade de la gare du Midi. — Ce groupe aura 5 ^m ,50 de haut sur 7 m. de large. La somme de 54,000 francs, payable par acomptes selon le degré d'avancement du travail, sera soldée par moitié par les Départements de l'Intérieur et des Travaux publics. — Le groupe est placé au lieu de sa destination.
5,000 •	•	•	•	m) M. Ducaju s'engage à exécuter 4 statues de 2 ^m 40 de haut et 5 bas-reliefs de 5 mètres de large, sur 1 ^m 50 de haut. — Ces œuvres seront coulées en fonte. La somme de 55,000 francs, payable par moitié par les Départements de l'Intérieur et des Travaux publics, sera soldée par acomptes, d'après le degré d'avancement des travaux. Aux termes d'une convention additionnelle, les statues et bas-reliefs seront exécutés en pierre d'échaillon moyennant une rémunération totale de 40,000 francs payable comme il suit : par moitié par les Départements de l'Intérieur et des Travaux publics : 20,000 francs après l'approbation des modèles ; 10,000 francs après l'exécution des statues ; 10,000 francs après l'exécution des bas-reliefs et le placement des œuvres.
59,850 • dont 23,245 déjà liquidé.	28,050 •	•	•	n) La décoration du square comprendra 48 groupes et statuettes en bronze, représentant les métiers des anciennes corporations de la ville de Bruxelles au XVI ^e siècle. — La dépense évaluée à 87,000 francs se décompose comme il suit : 42 statuettes à 1,700 fr ^s pour les petits piliers . 71,400 • 6 groupes pour les grands piliers à 2,600 fr ^s . 15,600 • Total . fr. 87,000 •
5,000 •	5,000 •	•	•	Le Département de l'Intérieur intervient pour 43,500 fr. — Le Ministère des Travaux publics et la ville de Bruxelles accordent une somme égale payable par moitié sur leurs budgets respectifs.
•	•	•	•	o) Par contrat du 29 novembre 1880, M. Lagye s'engage à exécuter ce travail dont l'ensemble formera une frise et comportera 50 sections de 71 centimètres de large sur 51 centimètres de haut, peintes à l'aquarelle.
•	•	•	•	Des paiements partiels seront effectués au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
•	•	•	•	La mise en train de ces travaux ayant fait constater la nécessité d'introduire certaines modifications dans le programme qui précède, une convention additionnelle du 1 ^{er} août 1882 a fixé à 15,000 francs, la rémunération de l'artiste, eu égard au surcroît d'études et de dépenses qu'entraîneront les modifications dont il s'agit.
•	•	•	•	p) et q) Ces œuvres, dont le prix sera payé par moitié selon le degré d'avancement du travail, auront les mêmes dimensions que les portraits déjà exécutés pour la galerie des portraits des Présidents du Sénat. — Travaux terminés.
•	5,333 52	5,333 56	•	r) La somme de 16,000 francs est couverte par la province de Hainaut et la ville de Charleroi, respectivement jusqu'à concurrence de 11,000 et 5,000 francs. Les paiements partiels seront effectués au fur et à mesure de l'avancement du travail. — Les œuvres sont placées au lieu de leur destination.
•	3,800 •	•	•	s) MM. Biot et Desvachez sont respectivement chargés de la reproduction au burin des portraits du Roi et de la Reine exécutés par M. Gallait. Ces planches auront les mêmes dimensions que le portrait de S. M. le roi Louis-Philippe gravé par Henriquet Dupont.
96,868 17	95,500 49	22,862 02	40,000 •	Une somme de 8,000 francs est affectée à l'exécution de chacune des planches. Cette somme sera payée, par tiers, selon le degré d'avancement des travaux.

DÉSIGNATION.	DÉPENSE TOTALE.	PART de L'ÉTAT (a).	PART des établissements ou administrations intéressés.	Sommes liquidées jusqu'à et y compris L'EXERCICE 1930.
Bas-reliefs et inscriptions au piédestal de la statue de God- froid de Bouillon	28,000 »	28,000 »	»	16,000 »
Buste Madou	2,500 »	e) 2,500 »	»	2,500 »
— Leys	2,000 »	d) 2,000 »	»	2,000 »
— Roelandt	2,000 »	e) 2,000 »	»	2,000 »
— J. Jordaens	1,500 »	f) 1,500 »	»	1,500 »
— Van Eyck	1,500 »	1,500 »	»	»
— Roger-Van der Weijden	1,500 »	1,500 »	»	1,500 »
— Memling	1,500 »	1,500 »	»	»
— Quentin Metsys	1,500 »	1,500 »	»	1,500 »
— Rubens	1,500 »	1,500 »	»	»
— Teniers	1,500 »	1,500 »	»	»
— Alex. Collin	1,500 »	1,500 »	»	1,500 »
— Jean Bologne	1,500 »	1,500 »	»	750 »
— François Duquesnoy	1,500 »	1,500 »	»	»
— Gabriel Grupello	1,500 »	1,500 »	»	1,500 »
— Jean Appelmans	1,500 »	1,500 »	»	750 »
— Matthieu De Layns	1,500 »	1,500 »	»	»
— Van Dyck	1,500 »	1,500 »	»	1,500 »
— J. Van Ruysbroeck	1,500 »	1,500 »	»	750 »
— L. Van Bodeghem	1,500 »	1,500 »	»	1,500 »
— de l'architecte Cluysenaer	1,500 »	g) 1,500 »	»	»
A REPORTER . . . fr.	60,000 »	60,000 »	»	35,250 »

24,000 francs.

L'INTÉRIEUR.

DÉPENSES LIQUIDÉES sur 1881.	DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET DE			OBSERVATIONS.
	1882.	1883.	à venir.	
				(a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions.
b) " "	" "	12,000 "	" "	b) Contrat du 15 mars 1874. — Ce travail est confié à M. le statuaire De Groot de Bruxelles. Les bas-reliefs représenteront : 1° La prise de Jérusalem ; 2° la publication des Assises. M. De Groot recevra une somme de 6,000 francs après le placement des tables de bronze portant les inscriptions ; 5,000 francs après l'approbation de chacun des bas-reliefs ; 6,000 francs après la réception et le placement de chacune des œuvres coulées en bronze. L'artiste s'engage, en outre, à terminer le travail dans les trois ans à partir de la date du contrat.
" "	" "	" "	" "	c) Contrat du 16 mars 1879 — Le prix payable par moitié après l'approbation du modèle, et après la réception du buste terminé.
" "	" "	" "	" "	d) Contrat du mois de février 1879. — Payable par moitié dans les conditions d'usage.
750 "	750 "	" "	" "	e) Contrat du 2 février 1879. — Payable par moitié dans les conditions d'usage.
" "	" "	" "	" "	f) Contrat du 22 septembre 1879. — Le prix de chacun de ces bustes en bronze, destinés à décorer les galeries du Musée royal de peinture et de sculpture, est fixé à 1,500 francs, qui seront payés en deux fois, d'après le degré d'avancement des œuvres. — Les bustes de Jordaens, Roger-Vanderweyden, Quentin Metsys, A. Collin, G. Grupello, Van Dyck et Van Bodeghem, sont livrés et approuvés.
" "	750 "	750 "	" "	
750 "	750 "	" "	" "	
" "	750 "	750 "	" "	
" "	" "	" "	" "	
" "	750 "	" "	" "	
1,500 "	" "	" "	" "	
" "	" "	" "	" "	
" "	" "	" "	" "	
" "	750 "	750 "	" "	
" "	" "	" "	" "	
" "	750 "	" "	" "	
" "	" "	" "	" "	
1,500 "	" "	" "	" "	g) Contrat du 11 avril 1880. Payable par moitié après l'approbation du modèle et après l'exécution définitive de l'œuvre, destinée à décorer l'un des monuments érigés par cet architecte
4,500 "	5,250 "	14,520 "	" "	

DÉSIGNATION.	DÉPENSE	PART	PART	Sommes liquidées Jusqu'à et y compris l'EXERCICE 1880.
	TOTALE.	de L'ÉTAT (a).	des établissements ou administrations intéressés	
Rapport. fr.	60,000 *	60,000 *	»	55,250 *
Monument à la mémoire de feu A. Wiertz	58,000 *	b) 48,000 *	10,000 *	18,000 *
— à Quentin-Metseys à Anvers	54,000 *	c) 17,000 *	17,000 *	»
— à d'Omalius d'Halloy à Namur	28,000 *	d) 10,000 *	18,040 *	»
— à Godecharles à Bruxelles	40,000 *	e) 7,000 *	53,000 *	4,040 *
Buste du Roi (reproduction en bronze)	600 *	f) 600 *	»	»
	100 *	100 *	»	»
Monument au feld-maréchal Prince de Ligne	19,000 *	g) 8,400 *	10,600 *	»
Buste de la Reine (exécution)	3,000 *	h) 3,000 *	»	»
Buste Van Eyck, Hubert	1,500 *	1,500 *	»	»
— Pourbus	1,500 *	1,500 *	»	»
— Van Pede	1,500 *	1,500 *	»	»
— Devriendt, Corneille	1,500 *	1,500 *	»	»
— de Broeucq, Jacques	1,500 *	1,500 *	»	»
— Gossart de Maubeuge	1,500 *	1,500 *	»	»
— Quellyn, Arthur	1,500 *	1,500 *	»	»
— Faidherbe, Luc	1,500 *	1,500 *	»	»
— Sloltz, Sébastien	i) 1,500 *	1,500 *	»	»
— Breughel, Jean	1,500 *	1,500 *	»	»
— Vervoort, Michel	1,500 *	1,500 *	»	»
— Delvaux, Florent	1,500 *	1,500 *	»	»
— Buyster, Philippe	1,500 *	1,500 *	»	»
— Vanopstal, Gérard	1,500 *	1,500 *	»	»
— Crayer	1,500 *	1,500 *	»	»
— Van Orley	1,500 *	1,500 *	»	»
TOTAUX fr.	266,700 *	178,100 *	88,640 *	54,200 *

L'Administration est, en outre, saisie de plusieurs propositions auxquelles il sera donné suite incessamment à Agneessens sera érigé sur la place Joseph Lebeau, qui deviendra la place Agneessens. La statue de Marnix des monuments d'Agneessens et de Van Helmont est évaluée, y compris le piédestal, à 40,000 francs. Ces deux moitiés de la dépense. Le modèle de la statue d'Agneessens est en voie d'exécution.

L'INTÉRIEUR.

DÉPENSES LIQUIDÉES sur 1881.	DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET DE			OBSERVATIONS.
	1882.	1883.	à venir.	
4,500 »	6,250 »	14,250 »	»	<p>(a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions.</p> <p>b) Contrat du 25 novembre 1878. — M. Jacques Jacquet s'engage à exécuter, pour être érigé sur une des places de la commune d'Ixelles, un monument en bronze à la mémoire de feu le peintre A. Wiertz. L'ensemble de la dépense, y compris fr. 10,059 42 c^t réservés pour le piédestal, est arrêté à 52,000 francs. La commune d'Ixelles, qui couvrira les frais de placement de l'œuvre, interviendra aussi jusqu'à concurrence de 10,000 francs dans la dépense totale de 52,000 francs. Les 42,000 francs restants seront payés par cinquièmes par le Gouvernement au fur et à mesure du degré d'avancement des travaux. Par décision du 15 octobre 1880, une somme complémentaire de 6,000 francs a été promise sur les fonds de l'État pour parfaire la somme nécessaire à la coulée en bronze du monument (terminé).</p> <p>c) La statue sera en marbre blanc et aura 3^m50 de hauteur (terminé).</p> <p>d) La statue sera en bronze et aura 3^m50 de hauteur (terminé).</p> <p>e) Y compris un legs de 25,000 francs de M. l'avoué Godcharles (terminé).</p> <p>f) La compagnie des bronzes à Bruxelles, s'engage à faire en bronze, pour la Bibliothèque royale de Bruxelles, une reproduction du buste du Roi exécuté en marbre par M. Vinçotte. — Une indemnité de 100 francs sera payée à l'artiste pour les retouches à faire au modèle en plâtre en vue de la coulée. Le buste est fourni.</p> <p>g) La statue aura 3 mètres de hauteur et sera coulée en bronze.</p> <p>h) Le buste de la Reine sera exécuté en marbre par M. Vinçotte dans les mêmes dimensions que le buste du Roi, déjà fourni par cet artiste. — Le prix sera soldé par moitié après approbation du modèle et après la fourniture de l'œuvre terminée en marbre.</p> <p>i) Contrat du 14 mars 1882. — Le prix de chacun de ces bustes en bronze, destinés à la décoration des galeries des musées de peinture et de sculpture de l'État, est fixé à 15,000 francs payables par moitié, après approbation du modèle en terre, approuvé par le Gouvernement et la réception de l'œuvre coulée en bronze. — Les bustes de Pourbus, Luc Faidherbe et Sébastien Slodtz sont fournis.</p>
7,800 »	25,200 Soldé.	»	»	
»	17,000 Soldé.	»	»	
8,000 »	8,000 Soldé.	»	»	
2,960 Soldé.	»	»	»	
600 »	»	»	»	
100 »	»	»	»	
Soldés.	»	»	»	
»	»	4,600 »	»	
1,500 »	1,500 Soldé	»	»	
»	750 Soldé.	750 »	»	
»	1,500 Soldé.	»	»	
»	750 Soldé.	750 »	»	
»	750 »	750 »	»	
»	750 »	750 »	»	
»	750 »	750 »	»	
»	750 »	750 »	»	
»	1,500 Soldé	»	»	
»	1,500 Soldé.	»	»	
»	750 »	750 »	»	
»	750 Soldé.	750 »	»	
»	750 »	750 »	»	
»	750 Soldé.	750 »	»	
»	750 »	750 »	»	
»	750 Soldé.	750 »	»	
»	750 »	750 »	»	
»	750 Soldé.	750 »	»	
»	750 »	750 »	»	
»	750 Soldé.	750 »	»	
22,460 »	68,200 »	28,600 »	»	

savoir : les monuments à élever à la mémoire d'Agneessens, Van Helmont et Marnix de S^{te} Aldegonde. Le monument de S^{te} Aldegonde sera placée au square du Sablon. Des arrangements définitifs sont conclus. La dépense de chacun des bustes en bronze, destinés à la décoration des galeries des musées de peinture et de sculpture de l'État, est fixé à 15,000 francs payables par moitié, après approbation du modèle en terre, approuvé par le Gouvernement et la réception de l'œuvre coulée en bronze. — Les bustes de Pourbus, Luc Faidherbe et Sébastien Slodtz sont fournis.

(239)